



**Avis de convocation à l'assemblée annuelle  
des actionnaires d'ING Canada inc.,  
le 16 mai 2007, et  
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction**

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### INVITATION AUX ACTIONNAIRES

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'ING CANADA INC.

<b>1 — Renseignements sur le vote</b> .....	1
<b>2 — Sujets soumis à l'assemblée</b> .....	3
Élection d'administrateurs .....	3
Nomination du vérificateur .....	12
<b>3 — Rapports des comités</b> .....	13
Rapport du comité de vérification et d'examen des risques .....	13
Rapport du comité de révision et de gouvernance d'entreprise .....	15
Rapport du comité des ressources humaines .....	16
<b>4 — Rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction</b> .....	18
<b>5 — Rémunération de la haute direction</b> .....	20
<b>6 — Endettement des administrateurs et des hauts dirigeants et assurance-responsabilité civile</b> .....	24
<b>7 — Graphique sur le rendement des actions ordinaires de la compagnie</b> .....	24
<b>8 — Pratiques de gouvernance</b> .....	25
<b>9 — Propositions d'actionnaires</b> .....	25
<b>10 — Offre publique de rachat d'actions importante</b> .....	25
<b>11 — Renseignements additionnels et communication avec ING Canada</b> .....	25
<b>12 — Approbation du Conseil d'administration</b> .....	26
<b>ANNEXE A — Énoncé des pratiques en matière de gouvernance</b> .....	27
<b>ANNEXE B — Mandat du conseil d'administration</b> .....	34



Le 30 mars 2007

Chers actionnaires,

Il nous fait plaisir de vous inviter à vous joindre au Conseil d'administration et à la direction à l'assemblée annuelle des actionnaires d'ING Canada inc. (l'« assemblée ») qui aura lieu le 16 mai 2007, à 14 h 00 (heure de l'Est) au Centre des arts Juliette-Lassonde, situé au 1705, rue Saint-Antoine à Saint-Hyacinthe (Québec). La réunion coïncide avec les célébrations commémorant le 100<sup>e</sup> anniversaire de notre présence au Québec et à Saint-Hyacinthe, qui remonte à 1907 avec la fondation de La Mutuelle du Commerce, une compagnie fondatrice de ING Assurance.

À cette assemblée, vous aurez l'occasion d'obtenir des renseignements de première main au sujet de la compagnie, de nos projets pour l'avenir et de voter sur les questions indiquées dans cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la compagnie.

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne, nous vous invitons à voter par procuration, tel que décrit dans ce document.

Nous diffuserons l'assemblée dans la section « Relations investisseurs » du site Internet d'ING Canada.

Nous vous invitons également à consulter notre site Internet au [www.ingcanada.com](http://www.ingcanada.com) pour obtenir des renseignements au sujet de nos présentations récentes à la communauté financière et nos résultats. Vous pouvez également consulter en ligne le texte complet de notre rapport annuel 2006 et autres informations utiles.

En tant qu'actionnaire apprécié, votre participation à l'assemble annuelle des actionnaires d'ING Canada inc. est importante pour nous.

Sincèrement,

Le président du Conseil,

Yves Brouillette

Le président et chef de la direction,

Claude Dussault



## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES D'ING CANADA INC.

Date : Le mercredi 16 mai 2007  
Heure : 14 h 00 (heure de l'Est)  
Lieu : Centre des arts Juliette-Lassonde  
1705, rue Saint-Antoine  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
Canada J2S 9E2

### Aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et le rapport des vérificateurs y afférent;
2. élire des administrateurs;
3. nommer le vérificateur et
4. délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits en date du 26 mars 2007 à 17 h 00 (heure de l'Est) ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de voter à l'assemblée. À cette date, 133 732 000 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Chaque détenteur d'actions ordinaires a droit à un vote l'action détenue.

Par ordre du conseil d'administration,

La première vice-présidente, affaires corporatives et juridiques, et secrétaire,

Françoise Guénette

Le 30 mars 2007

Les détenteurs d'actions ordinaires d'ING Canada inc. qui ne peuvent assister à l'assemblée sont invités à remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint, et le retourner par la poste dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin, ou par télécopieur à Services aux investisseurs Computershare inc. par télécopieur sans frais au 1 866 249 7775. Pour être valide, ce formulaire doit parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc., par la poste ou par télécopieur à son bureau de Toronto, au plus tard le 14 mai 2007, à 17 h 00 (heure de l'Est) ou si l'assemblée est ajournée, vingt-quatre heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée.

Pour toute question sur cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction, sur le formulaire de procuration, ou sur l'exercice des droits de vote, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare inc. au 1 800 564 6253, ou le bureau du secrétaire d'ING Canada inc. au 1 877 341 1464, poste 45149 ou au 514 985 7111, poste 8367.

## Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

### 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

#### SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« circulaire ») vous est transmise relativement à la sollicitation par la direction d'ING Canada inc. (« ING Canada » ou la « compagnie ») de procurations aux fins mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») laquelle sera tenue le mercredi 16 mai 2007, à 14 h 00 (heure de l'Est) au Centre des arts Juliette-Lassonde, 1705, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe (Québec), ainsi qu'aux fins de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Cette sollicitation de procurations se fera par la poste, par télécopieur ou en personne. Les procurations peuvent aussi être sollicitées par les employés, dirigeants et administrateurs de même que par les agents d'ING Canada. Les renseignements fournis dans cette circulaire sont en date du 30 mars 2007 sauf si autrement indiqué.

#### ACTIONS ORDINAIRES CONFÉRANT UN DROIT DE VOTE

Les détenteurs d'actions ordinaires d'ING Canada inscrits au registre d'actions en date du 26 mars 2007, à 17 h 00 (heure de l'Est), ou leurs agents dûment autorisés, auront le droit de recevoir cet avis de convocation à l'assemblée annuelle et de voter à cette assemblée.

La compagnie a un capital autorisé constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions de catégorie A et d'une action spéciale. Après les heures d'affaires (17 h 00, heure de l'Est) le 26 mars 2007, 133 732 000 actions ordinaires et une action spéciale d'ING Canada étaient émises et en circulation. Chaque détenteur d'actions ordinaires inscrit au registre à la fermeture des bureaux (17 h 00 heure de l'Est) le 26 mars 2007, soit la date de référence pour recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et pour voter à ladite assemblée, a droit à un vote par action détenue pour tous les sujets qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. L'action spéciale, laquelle est présentement détenue par ING Groep N.V. (« ING Groep ») ne comporte généralement pas de droit de vote; par ailleurs, le détenteur de cette action spéciale a le droit de recevoir l'avis de convocation et de participer à toute assemblée des actionnaires de la compagnie, et si le détenteur détient au moins le tiers des actions ordinaires, il a le droit de nommer et d'élire au conseil d'administration (« conseil » ou « conseil d'administration ») de la compagnie un nombre d'administrateurs égal aux cinq-douzièmes ( $\frac{5}{12}$ ) du nombre total d'administrateurs (ne tenant pas compte des fractions d'administrateurs) au conseil d'administration.

Le 15 février 2007, la société a annoncé son intention de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat importante, selon la procédure d'enchères à la hollandaise modifiées. L'offre publique de rachat sera acceptée jusqu'à 17 h 00 (heure de Toronto) le 27 mars 2007, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée par ING Canada. Par conséquent, le nombre d'actions ordinaires de la société émises et en circulation sera vraisemblablement réduit le ou vers le 30 mars 2007, date à laquelle la prise de livraison des actions ordinaires est prévue. Plus de détails sur l'offre publique de rachat d'actions sont présentés à la page 25 de la présente Circulaire.

À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la compagnie, aucun individu ou corporation ne détient à titre véritable, directement ou indirectement, ou n'exerce de contrôle ou de direction sur plus de 10 % des droits de vote sur les actions ordinaires de la compagnie, sauf ING Groep qui détient environ 70 %, ou 93 620 000 actions ordinaires émises et en circulation de la compagnie après les heures d'affaires (17 h, heure de l'Est) le 26 mars 2007.

Les détenteurs d'actions ordinaires de la compagnie peuvent voter en personne à l'assemblée ou remplir, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint. Ce formulaire de procuration autorise un détenteur de procuration à représenter le détenteur d'actions ordinaires et à voter en son nom à l'assemblée.

## **ACTIONS INSCRITES AU NOM DE TIERS**

Les noms des actionnaires dont les actions sont inscrites au nom d'un tiers (une banque, une compagnie de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre intermédiaire) ne paraissent pas sur les listes de détenteurs de la compagnie. Tel que requis par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu **de votre intermédiaire** soit une demande d'instructions aux fins d'exercer vos droits de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Veuillez suivre les instructions de votre intermédiaire pour exercer vos droits de vote. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, veuillez communiquer, le plus tôt possible avant l'assemblée, avec votre courtier ou un agent de ce courtier ou votre intermédiaire, pour déterminer comment vous pouvez voter. Veuillez vous enregistrer, à votre arrivée à l'assemblée, auprès de Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »).

## **NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIRS**

**Les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs et/ou dirigeants de la compagnie. Si un actionnaire désire nommer un fondé de pouvoir autre que l'une des personnes mentionnées dans le formulaire, l'actionnaire peut simplement rayer le nom des fondés de pouvoir inscrits et inscrire le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace réservé à cette fin. Si un actionnaire est une entité légale, une succession ou une fiducie, le formulaire doit être signé par un dirigeant ou un mandataire dûment autorisé de cet actionnaire et être accompagné d'une résolution certifiée confirmant une telle autorisation. Un fondé de pouvoir n'a pas à être actionnaire de la compagnie. Pour être valide, le formulaire de procuration doit parvenir à Computershare par la poste, ou par télécopieur sans frais au 1-866-249-7775, au plus tard le 14 mai 2007, à 17 h 00 (heure de l'Est) ou, si l'assemblée est ajournée, vingt-quatre heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Si vous désirez retourner le formulaire par la poste, vous pouvez utiliser l'enveloppe affranchie ci-jointe.**

## **VOTE PAR PROCURATION**

Les fondés de pouvoir identifiés dans le formulaire de procuration ci-joint voteront selon les instructions du détenteur d'actions. **Si aucune instruction n'est donnée, les droits rattachés aux actions ordinaires seront exercés par le fondé de pouvoir inscrit (un administrateur et/ou un dirigeant de la compagnie) comme suit :**

- **POUR** l'élection de tous les administrateurs proposés par la direction d'ING Canada au poste d'administrateur de la compagnie.
- **POUR** la nomination du vérificateur.

À moins d'indication contraire, une majorité des voix exprimées à l'assemblée, en personne ou par procuration, sera suffisante pour approuver toute question soumise à un vote.

Si le détenteur d'actions ordinaires ne fournit pas ses instructions, tout autre fondé de pouvoir nommé a la discrétion et l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires, concernant ces sujets.

Le formulaire de procuration ci-joint confère également au fondé de pouvoir nommé la discrétion et l'autorité de voter à l'égard de tout amendement ou de toute modification proposé relativement aux sujets indiqués, de même que toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée. À la date de cette circulaire, la direction d'ING Canada n'est au courant d'aucun amendement ou autre sujet pouvant être valablement présenté à l'assemblée.

## **RÉVOCATION D'UNE PROCURATION**

Les actionnaires peuvent révoquer une procuration donnée :

- en faisant parvenir un avis écrit à cet effet, signé par eux ou par leurs mandataires dûment autorisés à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, avenue University, 9<sup>e</sup> Étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le jour ouvrable précédant l'assemblée, soit à 17 h 00 (heure de l'Est), le 14 mai 2007, ou, si l'assemblée est ajournée, vingt-quatre heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de l'assemblée; ou

- en remettant un avis écrit à cette fin, signé par eux ou leurs mandataires dûment autorisés, à un représentant de Computershare le jour de l'assemblée, ou à toute reprise de telle assemblée après son ajournement; ou
- de toute autre façon prévue par la loi.

L'avis doit être signé par l'actionnaire ou par un fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit à cet effet; si l'actionnaire est une entité légale, l'avis doit être signé par un dirigeant ou un fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit, par résolution, dont une copie certifiée est jointe à l'avis.

Un détenteur véritable dont les actions sont enregistrées au nom d'un tiers peut, en tout temps, révoquer ses instructions de vote de même que sa renonciation à recevoir les documents d'assemblée ou le droit de vote donné à un intermédiaire par avis écrit à cet intermédiaire, sauf qu'un intermédiaire n'est pas requis d'agir conformément à une révocation d'instructions de vote ou d'une renonciation à recevoir les documents d'assemblée et du retrait d'un droit de vote à moins que la révocation ne soit reçue au moins sept jours avant l'assemblée.

## **CONFIDENTIALITÉ DES VOTES**

Afin de protéger le caractère confidentiel du vote par procuration, les votes ainsi exercés sont reçus et compilés pour l'assemblée par Computershare, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la compagnie. Computershare remet une copie du formulaire de procuration à la compagnie seulement si un actionnaire désire manifestement communiquer avec la direction ou lorsque la loi l'exige.

## **ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Une copie du rapport annuel 2006 de la compagnie est envoyée aux actionnaires qui en ont fait la demande. Ce rapport comprend les états financiers consolidés de la compagnie au 31 décembre 2006, le rapport du vérificateur s'y rapportant, le rapport de gestion sur le positionnement financier et les résultats d'opérations. Le rapport annuel est aussi disponible à la section Relations investisseurs du site Internet de la société ([www.ingcanada.com](http://www.ingcanada.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Le rapport annuel 2006 de la compagnie ne fait pas l'objet d'un vote lors de l'assemblée.

## **DEVISE**

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars canadiens et le symbole « \$ » ou le terme « dollars » renvoient au dollar canadien.



# **2 : SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE**

## **ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS**



Sept (7) administrateurs sont proposés ci-dessous pour élection en tant qu'administrateurs de la compagnie par les détenteurs d'actions ordinaires et cinq (5) personnes sont proposées pour élection en tant qu'administrateurs par le détenteur de l'action spéciale, ces derniers devant être élus par résolution écrite du détenteur de l'action spéciale préalablement à l'assemblée. Veuillez noter que l'information ci-dessous, incluant l'information concernant les actions ordinaires détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, ainsi que les notes biographiques, ont été fournies par chacun des candidats. Sauf si autrement indiqué, tous les candidats sont présentement membres du conseil d'administration et ont été administrateurs de la compagnie ou de ses sociétés fondatrices depuis les dates indiquées ci-dessous. La direction ne s'attend pas à ce que l'un ou l'autre de ces candidats ne soit plus en mesure d'agir en tant qu'administrateur, mais, si cela devait se produire avant l'assemblée, pour quelque raison que ce soit, les représentants désignés de la direction dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix. Tous les administrateurs élus resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu ou nommé.


## VOTE MAJORITAIRE POUR LES ADMINISTRATEURS



Le conseil d'administration de la compagnie a adopté un énoncé de politique stipulant que, pour être élu au poste d'administrateur de la compagnie lors d'une assemblée annuelle des actionnaires, tout candidat doit obtenir au moins quatre-vingt-cinq (85 %) pour cent plus un (1) voix de tous les droits de vote rattachés à des actions ou des abstentions exercés. Cette politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée ou aux administrateurs nommés par ING Groep en tant que détenteur de l'action spéciale.



Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
 <p>YVES BROUILLETTE, B.Sc. Montréal (Québec) Administrateur depuis 1989 Âge : 55</p> <p>Participation :</p>	1 000	1 000	185	—	<p>Conseil (Président) 8/8 (100 %)</p> <p>Comité d'examen et de gouvernance d'entreprise 3/3 (100 %)</p> <p>Comité des ressources humaines 4/4 (100 %)</p> <p>Comité de placements 1/1 (100 %)</p> <p>M. Brouillette est présentement président de Placements Beluca Inc., une compagnie d'investissement privée, et un administrateur de la société. D'avril 2002 à septembre 2005, il était chef de la direction d'ING Latin America. Avant cette date, M. Brouillette était directeur général d'ING Mexico et président du comité exécutif d'ING Comercial America depuis 2001. Au cours des 30 dernières années, M. Brouillette a occupé de nombreux postes de direction au sein des sociétés du Groupe ING et il est présentement membre du conseil de plusieurs sociétés d'ING qui exercent des activités au Canada. M. Brouillette a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval, a réussi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et est <i>fellow</i> de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. M. Brouillette est aussi administrateur de nos compagnies d'assurance IARD depuis 1989.</p>
<p>PAUL CANTOR, B.A., LL.B., FICB Toronto (Ontario) Administrateur depuis 2006 Âge : 65</p> <p>Administrateur indépendant</p> <p>Participation :</p> 	500	—	266	—	<p>Torstar Ltd. (1993-2003)</p> <p>E-L Financial Corp. (1996-2003)</p> <p>The Song Corp. (1999-2002)</p> <p>Conseil 4/5 (80 %)</p> <p>Comité de vérification et d'examen des risques 3/3 (100 %)</p> <p>Comité des ressources humaines 3/3 (100 %)</p> <p>M. Cantor est président du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Il est également conseiller principal chez Bennett Jones, s.r.l. et membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada qui relève de la division bancaire d'ING Groep. M. Cantor était président et chef de la direction de Compagnie Trust National et occupait antérieurement un nombre de postes de haut dirigeant dans le secteur des services financiers. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs grandes institutions financières. Il était président du conseil de la filiale canadienne de Russell Reynolds Associates, une firme mondiale de recrutement de dirigeants. Au sein du secteur public, il a été le fondateur et le premier directeur administratif du Toronto International Leadership Centre, un organisme commandité par la Banque Mondiale et a travaillé au sein du ministère des Finances du gouvernement du Canada. M. Cantor détient un baccalauréat ès Arts de l'Université de l'Alberta et un baccalauréat en droit de l'Université Toronto. Il est également <i>Fellow</i> de l'Institut des banquiers canadiens.</p>

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
<p>MARCEL CÔTÉ, M.Sc. Montréal (Québec) Administrateur depuis 2004 Âge : 64</p> <p>Administrateur indépendant</p> <p>Participation :</p>	2 250	2 250	1 651	891,81	<p>Alphinat Inc. (2004) Sobeys Inc. (2004-) Nurun Inc. (1998-) Engenuity Technologies Inc. (2004-)</p>
					<p>Conseil 8/8 (100 %) Comité d'examen et de gouvernance d'entreprise 3/3 (100 %) Comité des ressources humaines (président) 4/4 (100 %)</p>
					<p>M. Côté est président de Secor Conseil Inc., société d'experts-conseils de Montréal spécialisée en stratégie d'affaires qu'il a fondée en 1975. En 1989 et 1990, il a été directeur de la planification stratégique et des communications du bureau du Premier ministre du Canada. De 1986 à 1988, il a travaillé comme conseiller économique du Premier ministre du Québec. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences de la Graduate School of Industrial Administration de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, en Pennsylvanie. Il est également <i>fellow</i> du Center for International Affairs de l'Université Harvard. M. Côté a aussi enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal. M. Côté a été nommé membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999; de 1997 à 1999, il était membre de notre conseil d'administration.</p>
<p>ROBERT W. CRISPIN, MBA, CFA Scarborough (Maine) Administrateur depuis 2004 Âge : 60</p> <p>Participation :</p>	—	—	—	—	<p>Conseil 7/8 (87,5 %) Comité de placements (président) 4/4 (100 %)</p>
					<p>M. Crispin a débuté sa carrière chez ING en 2001 en qualité de président et chef de la direction d'ING Investment Management Americas et est responsable d'ING Mutual Funds, ING Institutional Markets ainsi que des activités d'assurance d'ING au Brésil, au Chili et au Pérou. Il est membre du comité exécutif d'ING Americas, chargé de toutes les activités d'assurance, bancaires et de gestion des placements d'ING en Amérique du Nord et du Sud. Avant de se joindre à ING en 2001 il a été vice-président à la direction de la Massachusetts Mutual Life Insurance Company. Au cours des 33 dernières années, il a occupé divers postes supérieurs auprès de nombreuses entreprises importantes en assurance et en services financiers, dont les sociétés Travelers où il était vice-président et Lincoln National Corporation, où il était vice-président à la direction et chef des placements. Il a dirigé bon nombre d'unités, y compris celles des placements, des finances, de la distribution, des activités internationales et de la technologie. M. Crispin est titulaire d'un baccalauréat de la Wesleyan University et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Connecticut. Il détient également la désignation d'analyste financier agréé (CFA).</p>

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
<p>CLAUDE DUSSAULT, B.Sc. Toronto (Ontario) Administrateur depuis 2000 Âge : 52</p> <p>Participation :</p> 	30 000	30 000	—	—	<p>IPC Financial Network Inc. (2000-2004) Métro Inc. (2005-)</p> <p>Conseil 8/8 (100 %) Comité de placements 4/4 (100 %)</p> <p>M. Dussault est membre du Leadership Council d'ING Groep et il est président et chef de la direction d'ING Canada depuis 2001. Auparavant, il a été président et chef de la direction du réseau de courtage d'ING Canada. Au cours des 20 dernières années, M. Dussault a occupé divers postes de direction au sein des sociétés du Groupe ING au Canada. M. Dussault est <i>fellow</i> de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society. Il a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval (Québec) et a complété l'Advanced Executive Education Program de la Wharton School of Business. M. Dussault est aussi administrateur des filiales d'assurance IARD d'ING Canada depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000. Depuis cette date, il est responsable du développement stratégique de la compagnie et de ses filiales. M. Dussault siège également au conseil de la Banque ING du Canada qui relève de la division bancaire d'ING Groep.</p>
<p>IVAN E.H. DUVAR, B.E., P. Eng., LL.D. (Hon.) Amherst (Nouvelle-Écosse) Administrateur depuis 2005 Âge : 68</p> <p>Administrateur indépendant</p> <p>Participation :</p> 	1 000	1 000	550	340,14	<p>Aliant Inc. (2000-2002) Banque Canadienne Impériale de commerce (2003-) Wajax Limited (2001-) Wajax Income Fund (2005-)</p> <p>Conseil 7/8 (87,5 %) Comité de vérification et d'examen des risques (président) 4/4 (100 %) Comité d'examen et de gouvernance d'entreprise 5/5 (100 %)</p> <p>M. Duvar est président et chef de la direction de MIJAC Inc., une compagnie d'investissement privée. Il siège également à titre d'administrateur pour des entités faisant partie de divers secteurs, dont les services financiers, les communications et le secteur manufacturier. Il a occupé divers postes auprès de Maritime Tel &amp; Tel Limited, dont celui de Président du conseil (1990 à 2000) et de Président et chef de la direction (1985 à 1995). M. Duvar est membre de l'Association des ingénieurs professionnels de la Nouvelle-Écosse et il est <i>fellow</i> de la « Canadian Academy of Engineering ». Il a obtenu un « Senior Matriculation » du Prince of Wales College à l'Île-du-Prince-Édouard, un certificat d'ingénierie de l'université Mount Allison au Nouveau-Brunswick, un baccalauréat d'ingénierie (Électrique) de la « Technical University of Nova Scotia », et un « Certificate of Industrial Management » du « Canadian Institute of Management » de l'université St-Mary's en Nouvelle-Écosse. M. Duvar est administrateur des filiales fédérales d'assurance IARD d'ING Canada depuis 1983 et également de la filiale d'assurance québécoise depuis 2005. Il a également été membre du conseil d'administration d'ING Canada de 1993 à 1996 et a été réélu au conseil d'ING Canada le 19 avril 2005.</p>

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
<p>EILEEN MERCIER, M.A., MBA Toronto (Ontario) Administratrice depuis 2004 Âge : 59</p> <p>Administratrice indépendante</p> <p>Participation :</p>	1 000	1 000	806	340,14	<p>CGI Group Inc. (1996-) Quebecor World Inc. (1999-2003) Shermag Inc. (2003-) Teekay Shipping Corp. (2000-) Winpak Ltd. (1995-2006)</p>
	<p>Conseil 8/8 (100 %) Comité de vérification et d'examen des risques 4/4 (100 %) Comité de révision et de gouvernance d'entreprise (présidente) 3/3 (100 %)</p>				<p>M<sup>me</sup> Mercier est présentement présidente du conseil du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Elle compte 35 années d'expérience en gestion générale dans les secteurs des produits forestiers, des services financiers, du pétrole intégré et des communications. De 1995 à 2003, M<sup>me</sup> Mercier a dirigé sa propre société de conseil en gestion, Finvoy Management Inc., société spécialisée en matière de stratégie financière, restructuration et gouvernance d'entreprise. Avant cette période, elle a été première vice-présidente et chef des finances chez Abitibi-Price Inc. M<sup>me</sup> Mercier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'une maîtrise de l'université d'Alberta. M<sup>me</sup> Mercier est aussi membre du conseil d'administration de la Banque ING du Canada, une filiale en propriété exclusive d'ING Groep. Elle a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999.</p>
<p>KATHLEEN A. MURPHY, B.A., J.D. South Glastonbury (Connecticut) Administratrice depuis 2006 Âge : 44</p> <p>Participation:</p>	—	—	—	—	<p>Conseil 3/5 (60 %)</p>
	<p>Mme Murphy est présentement présidente et chef de la direction de U.S. Wealth Management, ING Insurance Americas. Elle est également membre du comité directeur d'ING sur la diversité aux États-Unis et directrice du conseil d'ING U.S. Foundation. Auparavant elle était présidente de groupe du Worksite and Institutional Financial Services d'ING aux États-Unis. Elle a été avocate et agent principal de l'administration d'ING U.S. Financial Services. Elle a également agi comme conseillère principale auprès du chef de la direction de U.S. Financial Services. Mme Murphy est entrée chez ING en 2000, suite à l'acquisition de Aetna Financial Services par ING. Avant cette acquisition, elle occupait le poste d'avocate et de chef de la conformité chez Aetna Financial Services, où elle travaillait depuis 1985. Elle détient le diplôme de Juris Doctorate avec mention « honors » de l'université du Connecticut et a obtenu un baccalauréat <i>summa cum laude</i> en économie et sciences politiques de la Fairfield University. Elle a également siégé à diverses commissions et groupes de travail réglementaires, industriels et commerciaux aux États-Unis.</p>				

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
<b>ROBERT NORMAND, CA</b> Rosemère (Québec) Administrateur depuis 2004 Âge : 67  Administrateur indépendant	2 000	2 000	1 476	792,88	Aurizon Mines Ltd. (1999-) Cambior Inc. (2000-2006) Concert Industries Ltd. (2001-2004) Enerplus Resources Fund (1998-) Mazarin Inc. (1996-2002) Quebecor World Inc. (1999-) Sequoia Minerals Inc. (2003-2004) SportsScene Group Inc. (1997-)
Participation :	Conseil		8/8 (100 %)		
	Comité de vérification et d'examen des risques		4/4 (100 %)		
	Comité de révision et de gouvernance d'entreprise		2/2 (100 %)		
	<p>M. Normand est administrateur de nombreuses sociétés ouvertes ou fermées œuvrant dans divers secteurs, dont le secteur des services financiers et des fonds communs de placement. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, il a siégé à divers comités de vérification, de placements, de fonds de retraite, de gouvernance d'entreprise, de ressources humaines et d'environnement et a également été président du conseil. De 1972 à 1997, il a occupé plusieurs postes chez Gaz Métropolitain Inc., un fournisseur de gaz naturel, d'où il a pris sa retraite en 1997. M. Normand est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, du Corporate Directors' Institute et du Financial Executive Institute. Il a obtenu son diplôme de l'Université de Montréal (École des Hautes Études Commerciales) en 1966 et il est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés depuis 1966. M. Normand est administrateur des filiales d'assurance IARD d'ING Canada depuis 2002.</p>				
<b>LOUISE ROY, B.Sc., M.Sc., Ph.D.</b> Montréal (Québec) Administratrice depuis 2004 Âge : 59  Administratrice indépendante	2 000	2 000	550	340,14	Domtar Inc. (1997-)
Participation :	Conseil		8/8 (100 %)		
	Comité des ressources humaines		4/4 (100 %)		
	<p>Depuis 2003, M<sup>me</sup> Roy est <i>fellow</i> associée du Centre interuniversitaire de recherche en analyses des organisations, présidant le « Forum on Leadership for Tomorrow », qui rassemble les entreprises et universités sur des sujets liés à la gestion et au leadership. Elle est également consultante internationale et siège à plusieurs conseils d'administration. Entre 2000 et 2003, M<sup>me</sup> Roy a été première vice-présidente, Marketing et services commerciaux à l'Association du transport aérien international (IATA). M<sup>me</sup> Roy a obtenu un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal en 1971. Elle a obtenu sa maîtrise en sciences de l'université du Wisconsin en 1972 et elle a complété son doctorat en sociologie en 1974. M<sup>me</sup> Roy a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 2001.</p>				

Candidat au poste d'administrateur	Actions ordinaires détenues, contrôlées ou gérées		Unités d'actions différées		Membre d'un conseil public au cours des cinq dernières années
	2006	2005	2006	2005	
<p>CAROL STEPHENSON Manotick (Ontario) Directrice depuis 2004 Âge : 56</p> <p>Administratrice indépendante</p> <p>Participation :</p>	1 000	1 000	1 476	792,88	Sears Canada Inc. (2001-2006) Union Energy Waterheater Operating Trust (2003-)
	<p>M<sup>me</sup> Stephenson est doyenne de la Richard Ivey School of Business de l'université Western Ontario depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003. Avant cette nomination, elle a travaillé pendant plus de 30 années dans les secteurs des télécommunications et de la technologie, dernièrement à titre de présidente et chef de la direction de Technologies Lucent Canada. Elle siège à de nombreux conseils d'administration et est membre de nombreux comités et groupes de travail publics. M<sup>me</sup> Stephenson, diplômée de l'université de Toronto, a complété l'Executive Program de la Graduate School of Business Administration de l'University of California à Berkeley ainsi que l'Advanced Management Program de l'université Harvard. En 2000, elle a obtenu un doctorat honorifique en génie de la Ryerson Polytechnic University. M<sup>me</sup> Stephenson a été nommée membre de l'ancien conseil consultatif d'ING Canada en 1999 et était membre de notre conseil d'administration en 1999. Elle est aussi administratrice des filiales fédérales d'assurance IARD d'ING Canada depuis 2002.</p>				
<p>DAVID A. WHEAT, B.Sc., CPA Duluth (Géorgie) Administrateur depuis 2004 Âge : 52</p> <p>Participation :</p>	—	—	—	—	
	<p>M. Wheat est premier vice-président à la direction et chef des finances d'ING Americas depuis août 2004. D'avril 2003 à août 2004, il a été chef des finances d'ING U.S. Financial Services. En outre, il a été contrôleur d'ING Americas de 2001 à 2003. Avant cela, M. Wheat a été associé pendant 8 ans chez Ernst &amp; Young s.r.l., où il a occupé de nombreux postes de direction, y compris celui d'associé directeur du bureau de Fort Wayne, dans l'État d'Indiana. M. Wheat est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une spécialité en comptabilité, et est « Certified Public Accountant ». M. Wheat a été nommé administrateur des filiales fédérales d'assurance IARD d'ING Canada en août 2004.</p>				

## Divulgateion additionnelle concernant les administrateurs

À la connaissance de la compagnie, aucun candidat au poste d'administrateur de la compagnie n'est ou n'a été, au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, (a) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire, ou d'une ordonnance qui interdisait à l'émetteur de se prévaloir des dispenses prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, (b) a été assujéti à un événement à la suite duquel, après que cette personne a cessé d'être administrateur ou membre de la direction, l'émetteur a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire, ou d'une ordonnance qui lui interdisait de se prévaloir des dispenses prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes pendant plus de 30 jours consécutifs, ou (c) dans l'année suivant la date à laquelle cette personne a cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a déposé une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet ou été à l'origine d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou a vu un liquidateur, un séquestre-gérant ou un syndic détenir ses biens, sauf le suivant : *Robert Normand*, administrateur de la compagnie, était administrateur de Concert Industries Ltd. lorsque cette société et ses filiales opérantes canadiennes ont annoncé le 5 août 2003 qu'elles avaient déposé une proposition en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Concert Industries Ltd. a été réorganisée et un plan de compromis et arrangement pour ses compagnies opérantes a été approuvé en décembre 2004, ce qui a permis à ces compagnies de se libérer des procédures de la LACC. M. Normand ne siège plus au conseil d'administration de Concert Industries Ltd.

À la connaissance de la société, aucun candidat au poste d'administrateur de la société n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a été assujéti ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses actifs.

## Participation des administrateurs dont le mandat a pris fin en 2006

Le mandat de Michael A. Mackenzie et de Mark Tullis en qualité d'administrateurs de la compagnie a pris fin le 1<sup>er</sup> mai 2006. Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mai 2006, leur présence aux réunions était la suivante :

Mark Tullis . . . . .	Conseil	4/4 (100 %)
	Comité de révision et de gouvernance d'entreprise	1/2 (50 %)
Michael Mackenzie . . . .	Conseil	4/4 (100 %)
	Comité de vérification et d'examen des risques (président)	1/1 (100 %)
	Comité de révision et de gouvernance d'entreprise (président)	2/2 (100 %)

Encore une fois, ING Canada tient à remercier ces deux anciens administrateurs de leur contribution, et plus particulièrement M. Michael Mackenzie, qui a été administrateur d'ING Canada ou de ses filiales depuis 1996.

## Rémunération des administrateurs pour 2006

	Rémunération de base à titre de membre du conseil (\$)	Rémunération de base à titre de membre du conseil (UAD) (\$)	Rémunération de base d'un président de comité (\$)	Rémunération de base d'un président de comité (UAD) (\$)	Jeton de présence au conseil (\$)	Jeton de présence à un comité (\$)	Allocation annuelle (UAD) (\$)	Rémunération totale payée (\$)	Total de la rémunération attribuée en actions/UAD (%)
Yves Brouillette	100 000	0	0	0	12 000	3 000	10 000	125 000	8
Paul Cantor <sup>(2)</sup>	8 333,34	8 333,34	0	0	6 000	4 500	6 465,75	33 632,43	44
Marcel Côté	0	25 000	0	4 000	12 000	0	10 000	51 000	76
Robert W. Crispin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Claude Dussault	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ivan E.H. Duvar	25 000	0	4 000	0	10 500	7 500	10 000	57 000	18
Michael A. Mackenzie <sup>(1)</sup>	12 500	0	2 000	0	6 000	3 000	10 000	33 500	30
Eileen Mercier	12 500	12 500	1 333,34	1 333,34	12 000	6 000	10 000	55 666,68	43
Kathleen Murphy <sup>(2)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Robert Normand	0	25 000	0	0	12 000	7 500	10 000	54 500	64
Louise Roy	25 000	0	0	0	12 000	0	10 000	47 000	21
Carol Stephenson	0	25 000	0	0	12 000	0	10 000	47 000	74
Mark A. Tullis <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
David A. Wheat	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Michael Mackenzie et Mark Tullis ont cessé d'agir à titre d'administrateurs le 1<sup>er</sup> mai 2006.

(2) Paul Cantor et Kathleen Murphy ont été élus à titre d'administrateurs à l'assemblée annuelle du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Afin de reconnaître la complexité grandissante de la compagnie et dans le but d'attirer et de retenir des individus qualifiés à titre d'administrateur, un nouveau programme de rémunération a été établi comme suit lorsque ING Canada est devenue émetteur assujéti à la fin de 2004, lequel était en vigueur au cours de l'année 2006 :

- une rémunération annuelle de base de 25 000 \$;
- une rémunération annuelle additionnelle de base de 4 000 \$ pour le président de chacun des comités;
- un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion du conseil;
- un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion d'un comité si celle-ci n'est pas tenue le même jour qu'une réunion du conseil ou d'un comité;
- une allocation annuelle d'unités d'actions différées (« UAD ») d'une valeur au comptant de 10 000 \$ en début d'année; et
- tous les frais de déplacement raisonnables pour participer à ces réunions.

La rémunération ci-dessus couvre la fonction d'administrateur au conseil d'ING Canada et aux conseils des compagnies d'assurance IARD. La rémunération des administrateurs n'est pas payée, et n'a pas été payée par le passé, aux administrateurs qui sont des dirigeants d'ING Canada ou de ses sociétés affiliées.

### Renseignements additionnels relativement aux unités d'actions différées pour les administrateurs non liés

Afin de s'assurer que la rémunération des administrateurs est alignée avec les intérêts des actionnaires, le programme suivant a été mis en place :

- 10 000 \$ de la rémunération des administrateurs est versée en UAD émises en début d'année; et
- la rémunération annuelle de base du conseil et des comités peut être reçue, en tout ou en partie, au comptant ou en UAD, à la discrétion de chacun des membres.

Une UAD est une entrée au livre qui représente un montant dû par la compagnie aux administrateurs qui a la même valeur qu'une action ordinaire de la compagnie, mais qui ne sera payée à l'administrateur qu'au moment de son départ. Le paiement des UAD se fait au comptant au moment du règlement.

Les UAD permettent de détenir une participation dans la compagnie, assurant ainsi un alignement des intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la compagnie. En 2006, des UAD ont été octroyées à chacun des administrateurs admissibles, pour un total de 6 960 UAD, en date du 29 décembre 2006.

### Sommaire et nombre de réunions du conseil et de ses comités

Les réunions suivantes ont eu lieu en personne durant l'exercice terminé au 31 décembre 2006 :

#### Réunions du conseil

ING Canada inc. . . . . 8

#### Réunions des comités

Comité de vérification et d'examen des risques . . . . . 4  
 Comité de révision et de gouvernance d'entreprise . . . . . 5  
 Comité des ressources humaines . . . . . 4  
 Comité de placements . . . . . 4

### NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

À la suite de la recommandation du comité de vérification et d'examen des risques, le conseil recommande de voter POUR la nomination de la firme comptable Ernst & Young s.r.l (« E&Y »), à titre de vérificateur de la compagnie pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui se terminera le 31 décembre 2007 et que E&Y continue d'agir jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. E&Y agit à titre de vérificateur d'ING Canada et de ses compagnies fondatrices depuis 1993.

### Approbation préalable des services externes de vérification

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la compagnie, le comité de vérification et d'examen des risques a adopté une politique qui limite les services non liés à la vérification qui peuvent être fournis par E&Y à la compagnie ou ses filiales. Préalablement à l'engagement du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, le comité doit approuver de tels services afin d'éviter que ne soit affectée l'indépendance du vérificateur et devra notamment prendre en considération les exigences réglementaires et les lignes directrices ainsi que les politiques internes de la compagnie. Tous les services fournis par E&Y au cours des deux dernières années ont été approuvés par le conseil suivant la recommandation du comité. Les frais payés aux vérificateurs pour 2005 et 2006 sont les suivants :

#### Honoraires des vérificateurs

(en milliers de dollars)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Honoraires de vérification <sup>(1)</sup> . . . . .	940	792
Honoraires liés à la vérification <sup>(2)</sup> . . . . .	696	483
Honoraires liés à la fiscalité <sup>(3)</sup> . . . . .	74	55
Tous autres honoraires <sup>(4)</sup> . . . . .	78	260
<b>Total</b> . . . . .	<u>1 788</u>	<u>1 590</u>

(1) Les honoraires de vérification comprennent les honoraires versés pour les services professionnels de vérification des états financiers de la compagnie et de ses filiales ou pour d'autres services généralement fournis par les vérificateurs externes dans le cadre des mandats ou dépôts de documents obligatoires et réglementaires, y compris l'examen de l'interprétation par la compagnie des normes comptables et relatives à la présentation de l'information financière. Outre les services nécessaires à la vérification ou aux examens, ces honoraires comprennent les sommes versées pour les lettres de confort, les services d'attestation, les consentements et l'aide à la préparation et à la

révision de certains documents devant être déposés auprès des autorités réglementaires relatif à notre statut d'émetteur assujéti ainsi qu'au respect d'autres exigences réglementaires.

- (2) Les honoraires liés à la vérification couvrent les services de certification et services connexes fournis par les vérificateurs externes de la compagnie. Ce sont la vérification des régimes de retraite, les consultations concernant les acquisitions et cessions et l'interprétation des normes de comptabilité et d'information financière, la révision des contrôles de vérification internes et d'autres services d'attestation non exigés par les lois ou la réglementation.
- (3) Les honoraires liés à la fiscalité comprennent le soutien au respect des lois fiscales et à la planification fiscale ainsi que les conseils fiscaux relatifs aux réorganisations, aux vérifications fiscales et aux appels afférents.
- (4) Tous autres honoraires comprennent les services non compris dans les catégories précédentes. Il s'agit notamment des services de vérification des fonds ING et de la traduction des rapports financiers.

### **3 : RAPPORTS DES COMITÉS**

La principale responsabilité du conseil d'administration est de superviser la gestion des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil établit des politiques, des mécanismes de rapports et des procédures en vue de préserver les actifs de la compagnie et d'assurer sa viabilité à long terme de même que sa rentabilité et son développement.

De façon plus spécifique, le mandat du conseil est de revoir et d'approuver la planification stratégique, de superviser la direction et de s'assurer qu'un plan de relève existe; d'identifier les risques et d'évaluer leur impact sur les affaires de la compagnie; et de s'assurer que des contrôles adéquats existent en relation avec la conformité et la gouvernance, incluant la gestion des conflits d'intérêts.

À cette fin, le conseil délègue certaines de ses fonctions à des comités et ces comités sont responsables de revoir les aspects ci-haut plus en détail et de faire rapport au conseil.

Le conseil, ses comités et leurs membres peuvent retenir les services de consultation indépendants pour les conseillers.

Les rapports des principaux comités du conseil sont reproduits ci-dessous.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXAMEN DES RISQUES**

**Ce comité est chargé de surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie, des processus des rapports financiers, ses contrôles internes et ses programmes de gestion de risques, de même que leur mise en place.<sup>(1)</sup>**

Ce comité est formé d'au moins trois administrateurs qui siègent au conseil qui doivent être indépendants. Chaque membre du comité doit également avoir des compétences financières.

Le comité s'assure aussi que les rapports financiers sont conformes aux exigences légales et réglementaires et revoit et évalue les qualifications professionnelles, l'indépendance et la performance du vérificateur externe.

Le comité est responsable de revoir la certification des états financiers de la société par le chef de la direction et le chef des finances.

#### **Approbation de l'information financière**

Conformément à son mandat, le comité s'est acquitté des fonctions suivantes en 2006 :

##### *Examen financier*

- a revu, sur une base continue, les meilleures pratiques relativement aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements qui s'appliquent à la compagnie. À cet égard, le chef de la direction et le chef des finances ont continué à donner leur attestation écrite à l'égard des états financiers consolidés, conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »);

(1) Le mandat du comité est reproduit en entier dans la Notice annuelle de la compagnie pour le dernier exercice complété. La Notice annuelle est disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

- a revu tous les états financiers intermédiaires et annuels et les rapports de gestion y afférents, ainsi que les communiqués de presse de la compagnie, et a approuvé ou recommandé ces documents au conseil d'administration pour son approbation.

#### Contrôles internes et contrôles de divulgation

- a revu les rapports trimestriels du vérificateur interne et a évalué les processus de vérification interne et le caractère adéquat des ressources;
- a revu le rapport du groupe de conformité financière sur les résultats des tests de l'élaboration des contrôles internes sur la communication des résultats financiers relativement aux exigences de SOX 404 et de l'ACVM.;
- a revu les rapports de la première vice-présidente, services corporatifs et juridiques sur les questions juridiques et les questions portant sur les litiges;
- a revu les rapports du vérificateur interne ainsi que la réponse de la direction à l'égard des commentaires.

#### Vérificateur externe

- a revu et évalué le plan de vérification du vérificateur externe;
- a revu tous les services de vérification et les services non liés à la vérification offerts par le vérificateur externe;
- a revu les politiques régissant l'embauche de personnel à l'emploi du vérificateur externe;
- a confirmé l'indépendance du vérificateur externe;
- a recommandé au conseil la nomination du vérificateur externe;
- a rencontré régulièrement le vérificateur externe sans la présence de la direction.

#### Gestion des risques

- a revu le programme de gestion des risques de la compagnie, les programmes de mise en place afférents et les rapports d'étapes.

#### **Mandat révisé du comité**

Le comité de vérification et d'examen des risques a revu et a modifié le libellé de son mandat afin de raffiner ses fonctions de supervision du processus de la communication de l'information financière, des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques de la compagnie.

#### **Rencontres privées**

Le comité a tenu régulièrement des rencontres privées avec le premier vice-président du service de la vérification interne, le vérificateur externe, l'actuaire en chef, le chef de la conformité, le chef de la gestion des risques et la direction de la compagnie.

Le comité est d'avis que le comité de vérification et d'examen des risques a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2006.

(signé) Comité de vérification et d'examen des risques

Ivan E. H. Devar (président)  
Paul Cantor  
Eileen Mercier  
Robert Normand

## **RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Le comité est responsable d'assurer un haut niveau d'éthique et de conformité au sein de la compagnie. À cet égard, le comité revoit et approuve les transactions entre apparentés et les programmes de conduite des affaires. En exerçant ses fonctions de supervision de l'éthique et de la conformité, le comité s'assure que la compagnie et ses filiales respectent les exigences légales et retiennent les meilleures pratiques, telles que modifiées de temps à autre. L'identification et la recommandation de la nomination de candidats au conseil fait aussi partie du mandat du comité qui supervise également les programmes de formation à l'attention des administrateurs et s'assure qu'un processus existe pour l'évaluation du conseil, de ses comités et de ses membres.

Le comité est formé d'un minimum de trois administrateurs dont une majorité de membres indépendants et dont aucun des membres n'est dirigeant ou employé de la compagnie ou de ses filiales d'assurance IARD.

### **Supervision des programmes de conformité et de conduite des affaires**

Le comité a revu et approuvé les divers programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'Ombudsman, du bureau de la protection des renseignements personnels, la mise sur pied d'un nouveau cadre de la politique sur la conformité, les initiatives en matière de conduite des affaires, dont les Normes de pratiques commerciales saines du Bureau d'Assurance du Canada, de même que les relations avec les clients, les courtiers et les autorités réglementaires.

### **Les transactions entre apparentés et les conflits d'intérêts**

Le comité a revu les transactions entre apparentés durant l'année, conformément à la législation applicable, afin de s'assurer que ces transactions ont été conclues à la juste valeur marchande ou à des conditions au moins aussi favorables que les termes et conditions du marché ou à une juste valeur si une juste valeur marchande n'existait pas. Le comité a aussi évalué l'impact de ces transactions sur la stabilité et la solvabilité de la compagnie.

Plus précisément, le comité a approuvé les services inter-compagnies y compris l'échange de services entre ING Canada et ING Groep, et la répartition des frais entre les filiales d'assurance IARD d'ING Canada; le comité a aussi revu les questionnaires des administrateurs et des dirigeants pour 2006 relativement aux conflits d'intérêts et aucune préoccupation n'a été identifiée à cet égard.

### **Gouvernance d'entreprise**

Le comité a revu la relation entre la compagnie et ING Groep ainsi que les conventions et politiques afférentes mises en place afin de régir cette relation, de même que le document de la compagnie sur la gouvernance d'entreprise qui fait partie des documents de l'Assemblée annuelle. Il a également revu les rapports sur les meilleures pratiques et l'analyse comparative en matière de gouvernance d'entreprise.

### **Nomination du conseil et processus d'évaluation**

Le comité a revu les résultats de l'auto-évaluation annuelle sur l'efficacité du conseil ainsi que les évaluations des comités du conseil. En outre, le comité a évalué le processus de nomination en place pour la nomination des administrateurs, ainsi que les programmes d'orientation et de formation élaborés pour les nouveaux membres du conseil.

Le comité a proposé deux nouveaux candidats au poste d'administrateur pour élection à l'assemblée annuelle de 2006.

Le comité a également revu le processus d'auto-évaluation des administrateurs pour 2006. Le processus comprend une auto-évaluation par chacun des administrateurs ainsi qu'une discussion de cette auto-évaluation lors d'une réunion privée avec le président du conseil. Le président du conseil discute de son auto-évaluation avec la présidente du comité. Le processus était géré par le bureau du secrétaire de la compagnie pour 2006.

Le comité a aussi revu les grilles de compétence de chaque administrateur et a élaboré une grille des compétences techniques requises. Ces deux grilles ont été adoptées au début de 2007. Ces grilles serviront d'outils pour le recrutement de nouveaux membres du conseil, et assureront une représentation satisfaisante en

termes de qualifications, compétences techniques et expérience, y compris en conformité et en gestion des risques.

### **Mobilisation d'experts-conseils externes**

Le comité a des procédures de demandes pour retenir les services d'experts-conseils externes. Bien que le conseil, les comités et les membres du conseil aient l'autorisation de retenir les services d'experts-conseils aux frais de la compagnie, le comité est responsable de l'approbation de ce recrutement. Aucun service d'expert-conseil n'a été requis par le conseil ou ses comités en 2006.

### **Mandat et politiques révisés du comité**

En août 2006, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise a revu son mandat et recommandé quelques changements mineurs, lesquels ont été ultérieurement adoptés par le conseil. Le mandat tient compte du statut de la compagnie à titre d'émetteur assujéti et inclut la revue régulière des meilleures pratiques et de l'analyse comparative en matière de gouvernance.

Le comité a aussi revu la politique sur la nomination des membres au conseil d'administration, laquelle prévoit des règles en matière d'indépendance des membres du conseil, des exigences au niveau de leur éthique et leur réputation dans le marché de même que des connaissances, incluant les compétences financières. Cette politique comprend également les mécanismes visant à assurer la relève des membres du conseil et des comités.

### **Alignement de la compagnie dans son contexte d'émetteur assujéti**

Tel que mentionné précédemment, le comité a revu en détail la relation entre la compagnie et son actionnaire majoritaire, ING Groep, incluant la convention de collaboration et autres documents afférents. Le comité a revu les politiques et les contrôles qui ont été mis en place afin d'assurer un échange adéquat de renseignements entre la compagnie et son actionnaire majoritaire dans ce contexte ainsi que le respect des politiques et des obligations de la compagnie en matière de divulgation. (Se référer au Prospectus avec supplément RFPV d'ING Canada, daté du 9 décembre 2004, pages 42 à 48 « Relation avec ING Groep » et voir section 8 ci-dessous : « Pratiques de gouvernance »).

Le comité est d'avis que le comité de révision et de gouvernance d'entreprise a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2006.

(signé) Comité de révision et de gouvernance d'entreprise

Eileen Mercier (présidente)

Yves Brouillette

Marcel Côté

Ivan E. H. Duvar

### **RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

**Le rôle du comité des ressources humaines est d'assister la direction à définir la politique globale de gestion en vue de soutenir la stratégie et les objectifs de la compagnie, d'attirer et de retenir des employés compétents et des dirigeants clés, en plus de lier la rémunération totale au rendement financier et à l'atteinte des objectifs stratégiques, le tout dans le but de maximiser la rentabilité au bénéfice des actionnaires. Ce rôle inclut la mise en place de politiques et programmes qui visent à favoriser une culture appropriée dans l'organisation en vue de rencontrer les objectifs en matière de diversité et d'équité.**

Le comité est formé de cinq administrateurs, tous étant des administrateurs indépendants sauf le président du conseil, qui est nommé au conseil par l'actionnaire majoritaire.

Le comité recommande au conseil les politiques de récompense relativement à la rémunération, aux avantages sociaux et aux régimes de pension. Il revoit les évaluations du rendement et la rémunération du chef de la direction et revoit et approuve ou recommande au conseil pour approbation la rémunération des employés,

de la direction et de la haute direction. Le comité revoit aussi les évaluations du rendement des principaux dirigeants et s'assure qu'un plan de relève adéquat existe et est en place. Il revoit aussi périodiquement la rémunération des administrateurs.

### **Revue des aspects stratégiques et organisationnels**

Le comité a revu les politiques et les pratiques en matière de rémunération, la rémunération de la haute direction ainsi que l'évaluation de la performance des principaux hauts dirigeants de la compagnie. Il a revu les questions portant sur les régimes de pension, les résultats du sondage auprès des employés et le régime d'achat d'actions des employés. Le comité a également revu les stratégies de rétention et les initiatives relatives à la rémunération globale ainsi que le plan de relève pour tous les principaux hauts dirigeants et les postes clés de la haute direction.

Plus précisément, le comité a :

- revu et évalué la philosophie de la compagnie vis-à-vis la rémunération ainsi que la rémunération totale de la haute direction, y compris le programme d'intéressement à court terme;
- revu les changements organisationnels annoncés récemment;
- revu et approuvé le plan de relève proposé pour la haute direction et l'a recommandé au conseil;
- revu les politiques et approuvé la rémunération totale pour tous les employés de la compagnie, tout en s'assurant que celles-ci sont en ligne avec les intérêts des actionnaires de la compagnie à long terme;
- revu le plan de rémunération des administrateurs et a recommandé les octrois pour 2006 en vertu du Régime d'unités d'actions différées d'ING Canada;
- revu et approuvé les plans d'actions proposés visant à promouvoir la diversité en milieu de travail;
- évalué la performance du chef de la direction et a revu l'évaluation de la performance des principaux hauts dirigeants et de membres de la haute direction;
- revu l'approche de la compagnie envers la gestion de ses régimes de pension;
- revu et approuvé la mise en place du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE). À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, les employés qui ne sont pas admissibles au Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada peuvent contribuer jusqu'à 10 % de leur salaire de base par l'entremise de déductions salariales. Pour encourager la participation, la société contribue un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les actions ordinaires sont achetées sur le marché par un courtier indépendant et sont détenues par un dépositaire pour le compte des employés participant. Les actions achetées avec les contributions de la compagnie sont assujetties à certaines restrictions pendant une période de douze mois.

Le comité est d'avis que le comité des ressources humaines a rempli son mandat de façon satisfaisante en 2006.

(signé) Comité des ressources humaines

Marcel Côté (président)

Yves Brouillette

Paul Cantor

Louise Roy

Carol Stephenson

## **4 : RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION**

Le texte qui suit est le rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction pour 2006.

### **Introduction**

Le conseil a confié au comité des ressources humaines (le « comité ») le mandat de superviser l'élaboration des pratiques et des politiques en matière de ressources humaines appuyant la stratégie et les objectifs globaux de la compagnie, et de les approuver ou de les recommander au conseil.

Les principes de rémunération qui ont été retenus et reconfirmés par le comité et approuvés par le conseil sont les suivants :

- Les niveaux de rémunération totale cible (qui comprennent le salaire de base, les mesures d'intéressement à court terme et à long terme, les avantages sociaux et les régimes de pensions) se situent à la médiane du marché de comparaison applicable. Même si la rémunération totale cible se situe à la médiane, la rémunération totale actuelle peut être supérieure à la médiane pour ceux qui ont réalisé des rendements supérieurs, si les résultats, en termes de croissance et de taux combinés (taux de frais et taux de sinistres) et si le rendement des capitaux propres par rapport à l'industrie canadienne de l'assurance IARD ont été atteints ou dépassés. Inversement, la rémunération totale directe peut être inférieure à la médiane si les résultats ne sont pas conformes aux attentes;
- intéresser, conserver et motiver des dirigeants talentueux dans un contexte commercial fortement concurrentiel;
- offrir à la direction une rémunération composée d'un salaire de base fixe et d'une composante variable permettant de faire concorder les objectifs des employés avec ceux de la compagnie et les intérêts à long terme des actionnaires;
- lier les programmes d'intéressement à court terme des employés à leur rendement et à l'atteinte des résultats financiers et stratégiques de la compagnie;
- lier les programmes d'intéressement à long terme des membres de la direction aux résultats financiers de la compagnie par rapport au reste de l'industrie canadienne de l'assurance IARD;
- identifier les primes d'intéressement additionnelles visant à récompenser le rendement et des réalisations particulières.

### **Avis indépendant**

Le comité reçoit les recommandations de la direction et de l'actionnaire majoritaire, ING Groep, en tenant compte des intérêts de tous les actionnaires. À cette fin, le comité travaille de concert avec la direction et l'équipe de la rémunération d'ING Groep pour revoir les pratiques d'emploi et de rémunération sur le marché canadien, pour faire en sorte que les employés et la direction de la compagnie reçoivent une rémunération adéquate. Pour remplir son mandat, le comité peut consulter directement des experts indépendants.

### **Composantes de la rémunération des dirigeants d'ING Canada et de ses filiales**

La rémunération des dirigeants (environ 100 personnes) est composée de ce qui suit :

- Un salaire de base payé en espèces à tous les dirigeants. Les salaires de base sont ajustés tous les ans en fonction du rendement personnel. Les tendances du marché pour des postes comparables au sein de l'industrie canadienne des services financiers sont également considérées lors de la prise de décisions concernant les ajustements salariaux.
- Tous les membres de la direction participent au Programme de primes au rendement à court terme payées annuellement en espèces. Les primes sont liées à l'atteinte d'objectifs stratégiques financiers et

d'objectifs autres que financiers de la compagnie et au rendement personnel des participants. Au début de chaque année, une cible de rendement est communiquée à chaque participant. Cette cible est exprimée en tant que pourcentage du salaire du participant. Les possibilités varient d'un minimum de 0 % de la cible à un maximum de 200 % de la cible. Le Chef du Service des placements a un maximum de 300 % de la cible. La médiane des pratiques des compagnies canadiennes de services financiers pour des postes comparables est considérée afin de fixer les pourcentages cibles.

- En vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada, les participants reçoivent des unités d'action théoriques appelées unités liées au rendement. Une unité de rendement correspond à une action ordinaire d'ING Canada. Les attributions individuelles sont établies en fonction des pratiques médianes à long terme des compagnies canadiennes des services financiers pour les postes comparables. Chaque attribution est acquise et versée à la fin du cycle de rendement de trois ans. La valeur du paiement est fondée sur le cours de l'action alors en vigueur et peut varier entre 100 % et 0 % selon la moyenne triennale du rendement des capitaux propres de la compagnie par rapport à la moyenne triennale du rendement des capitaux propres de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Le paiement est effectué sous forme d'actions ordinaires d'ING Canada soumises à des restrictions interdisant la vente de ces actions au cours des deux années suivant le paiement de l'attribution. Ces unités deviennent caduques en cas de cessation d'emploi du dirigeant pour quelque motif que ce soit, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite.

### **Régimes de retraite**

Les dirigeants d'ING Canada qui occupent un poste de vice-président ou un poste supérieur peuvent participer à deux régimes de retraite : un régime de base, dont les gains qui donnent droit à pension doivent respecter les limites annuelles autorisées par l'Agence du revenu du Canada (ARC); et un régime de retraite supplémentaire à l'intention des dirigeants (« RRSD ») devant combler la différence entre les limites établies par l'ARC et les gains qui donnent droit à pension des dirigeants. Le RRSD constitue un outil de rétention des dirigeants, et tout dirigeant acquerra les cotisations versées aux termes de ce régime dès qu'il aura complété cinq années de service au sein de la compagnie et a atteint l'âge de 55 ans. Pour certains hauts dirigeants, les gains qui donnent droit à pension comprennent le salaire de base et 50 % des primes cibles d'encouragement à court terme.

Le tableau reproduit ci-après à la rubrique 5 présente les prestations de retraite annuelles offertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 à certains dirigeants en fonction du nombre d'années de service décomptées. Les prestations de retraite indiquées sont payables à compter de l'âge normal de la retraite. Le tableau indique les prestations de retraite cumulées aux termes du régime de base et du RRSD actuel.

### **Rémunération du président et chef de la direction**

La rémunération de M. Dussault est établie séparément par le comité après considération des recommandations de la haute direction d'ING Groep. En 2006, l'ensemble de sa rémunération se composait d'un salaire de base, de primes en espèces en vertu du Programme de rendement à court terme, des avantages accessoires correspondant à 5 % du salaire plus 7 500 \$, des avantages sociaux, et une attribution d'unités d'actions liées au rendement en vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada (pour l'année de rendement 2006). Le conseil est d'avis que cette structure fait concorder l'intérêt personnel de M. Dussault avec les intérêts des actionnaires.

En février 2006, le comité a approuvé une augmentation salariale de 4,6 % pour M. Dussault, de 478 170 \$ à 500 000 \$, avec date effective au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le comité a également attribué à M. Dussault une prime d'intéressement annuelle de 650 000 \$ pour 2005. La décision du conseil relativement au versement de la prime annuelle de M. Dussault est fondée à 75 % sur l'objectif financier et stratégique d'ING Canada, qui a atteint 178,1 % de la cible, à 10 % sur la performance financière d'ING Americas, qui a atteint 144 % de la cible, et à 15 % de la performance d'ING Groep, qui a été atteint 141 % de la cible.

En 2006, le comité a également approuvé l'attribution d'une prime à long terme à M. Dussault, constituant un octroie de 24 463 unités de rendement en vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada pour l'année de rendement de 2006. Le comité a fixé le montant de l'attribution à la suite d'un examen des données d'un marché concurrentiel ainsi que sur la performance individuelle de M. Dussault.

### Rémunération de la haute direction de 2004 à 2006

Le comité a examiné la rémunération des plus hauts dirigeants de 2004 à 2006; la rémunération des membres visés est présentée à la Section 5 ci-après.

(signé) Comité des ressources humaines

Marcel Côté, président

Yves Brouillette

Paul Cantor

Louise Roy

Carol Stephenson

## 5 : RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

### Résumé de la rémunération totale des membres visés de la haute direction

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste principal	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme					
		Salaire (en K\$)	Prime (en K\$)	Autre rémunération annuelle (en K\$) <sup>a)</sup>	Attribution <sup>b)</sup>		Paiements <sup>c)</sup>			Autre rémunération
					Nombre d'options attribuées <sup>b)</sup>	Nombre d'unité de rendement/ d'actions liées au rendement attribuées <sup>e)</sup>	Nombre d'unités de rendement limitées <sup>f)</sup>	Valeur du paiement des unités de rendement limitées (en K \$CA) <sup>g)</sup>		
Claude Dussault . . . . .	2006	500,0	650,0	—	—	24 463	d)	15 030	690,9	—
Président et chef de la direction	2005	478,2	619,4	—	—	32 726	d)	8 820	323,1	—
	2004	461,7	450,9	—	40 890	13 630	c)	1 150	32,9	—
Marc Provost . . . . .	2006	250,0	406,5	—	—	4 077	d)	—	—	—
Premier vice-président, directeur administratif et Chef du Service des placements ING Gestion de placements	2005	250,0	227,0	—	—	5 703	d)	—	—	—
	2004	220,0	—	—	—	440	c)	—	—	—
Mark Tullis <sup>h)</sup> . . . . .	2006	320,0	—	—	—	8 263	d)	—	—	—
Premier vice-président et chef des finances										
Mike Cunningham <sup>i)</sup> . . . . .	2006	85,1	287,5	—	—	—	—	—	—	—
Premier vice-président et chef des finances	2005	364,2	250,9	—	—	5 001	d)	2 110	77,6	—
	2004	375,8	243,9	60,1	9 410	3 137	c)	2 220	63,2	—
Derek Iles . . . . .	2006	333,0	306,5	—	—	8 599	d)	4 790	220,2	—
Premier vice-président à la direction	2005	319,8	314,9	—	—	11 559	d)	2 750	100,7	—
	2004	309,9	213,7	—	13 720	4 574	c)	500	14,3	—
Jacques Valotaire . . . . .	2006	331,2	294,5	—	—	8 552	d)	4 660	214,2	—
Premier vice-président à la direction	2005	319,6	293,5	—	—	11 559	d)	2 700	98,9	—
	2004	299,8	193,7	—	13 280	4 427	c)	770	22,1	—

a) L'ensemble de la rémunération des membres visés de la haute direction comprend des avantages accessoires. Les avantages accessoires et autres avantages, titres ou biens personnels sont inclus uniquement dans la colonne « Autre rémunération annuelle » si les biens excèdent au total 50 000 \$ ou 10 % du salaire et de la prime, selon la moindre des deux valeurs.

### *Attributions*

- b) En 2004, les membres de la haute direction susnommés ont reçu des options en vertu d'un plan incitatif à long terme global de ING Groep intitulé PPLT (programme de propriété d'actions à long terme), lequel a été établi en 2004. Les options octroyées en vertu des régimes antérieurs continuent d'être détenues jusqu'à leur levée, leur acquisition ou leur expiration. Les options d'achat d'actions ont un prix de levée (libellé en euros) correspondant à la juste valeur marchande des actions d'ING Groep à la date d'attribution. Les options octroyées en vertu du PPLT sont acquises trois ans après la date de leur octroi et peuvent être levées jusqu'à sept après la date d'acquisition.
- c) En 2004, les membres de la haute direction susnommés ont reçu des unités au rendement aux termes du PPLP. En vertu de ce régime, les participants ont reçu de façon conditionnelle des actions dont la valeur théorique est égale à une action de certificats américains d'actions étrangères au porteur ING (BDR) inscrite à l'Euronext. Le nombre actuel d'actions attribuées repose sur les gains totaux réalisés par les actionnaires par rapport à un groupe de sociétés internationales de services financiers semblables. L'éventuel octroi en vertu du régime peut varier de 0 % à 200 % de la cible.
- d) En 2005 et en 2006, les membres de la haute direction susnommés ont reçu des unités de rendement en vertu du Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada, sauf M. Cunningham qui n'a pas reçu d'unités de rendement en 2006. Ces attributions sont expliquées en plus de détails sous Composantes de la rémunération des dirigeants d'ING Canada et ses filiales, ci-haut.
- e) Le nombre total d'unités de rendement et d'actions liées au rendement détenues par MM Dussault, Provost, Tullis, Cunningham, Iles et Valotaire au 31 décembre 2006 s'élevait respectivement à 70 819, 10 220, 46 887, 8 138 et 24 732 et 24 538.

### *Paiements*

- f) Des attributions ont été accordées aux membres de la haute direction susnommés en vertu des cycles des unités de rendement limitées octroyées selon le régime d'intéressement en actions 2001-2003, 2002-2004 et 2003-2005 d'ING Americas. Les participants ont eu droit à une attribution conditionnelle d'un nombre cible d'unités, chacune équivalente à un American Depository Receipt (ADR) transigé à la Bourse de New York au début de chaque cycle, dont le paiement final repose sur le rendement financier collectif d'ING Americas au cours du cycle de rendement respectif. Aux termes des cycles de rendement de 2001-2003 et 2002-2004, le versement final reposait sur le rendement financier collectif d'ING Americas au cours du cycle de rendement respectif. Pour le cycle de rendement 2003-2005, le versement final reposait sur les gains totaux réalisés par les actionnaires d'ING Groep par rapport à un groupe de sociétés internationales de services financiers semblables sur trois ans. Les paiements peuvent varier entre 0 % et 200 % de la cible. Le rendement aux termes du cycle 2001-2003, 2002-2004 et 2003-2005 a donné lieu à un paiement équivalant à 61,6 %, 111 % et 133 % de la cible respectivement. Le nombre d'unités indiqué représente respectivement 61,6 %, 111 % et 133 % de l'attribution cible de chacun des participants.
- g) Pour les participants canadiens, la valeur des actions gagnées est déposée dans un compte d'actions théoriques (un compte fantôme) qui suit de près le cours de l'action d'ING Groep. Les actions théoriques reçoivent des dividendes et sont liquidées à la suite de la cessation d'emploi du participant. La valeur a été convertie de l'euro en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 mars 2004, le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 soit 1,6018 \$CA, 1,5720 \$CA et 1,4169 \$CA = €1,00 respectivement; et le prix du ING BDR tel qu'inscrit au Euronext de €17,88, €23,30 et €32,60 respectivement.
- h) M. Tullis est un expatrié américain. Il s'est joint à ING Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Son salaire annuel est un montant fixe en dollars canadiens, versé par ING Americas puis rétro facturé à ING Canada. M. Tullis participe au régime 401K d'ING Americas. Sa rémunération totale est alignée sur le marché canadien comparatif pertinent.
- i) M. Cunningham travaillait exclusivement pour ING Canada, mais aux termes d'une entente conclue avec ING Americas, la moitié de sa rémunération est versée par ING Americas et l'autre moitié est versée par ING Canada. Les montants en dollars qui figurent ci-dessus représentent la rémunération totale de M. Cunningham et ont été convertis du dollar américain en dollars canadiens. M. Cunningham a pris sa retraite le 31 mars 2006.

## Attributions au titre de PILT pendant le dernier exercice

<u>Membres visés de la haute direction</u>	Nombre de titres, d'unité ou d'autres droits	Période de rendement ou autre délai à courir jusqu'à l'échéance ou au paiement	Paiements estimatifs à venir au titre de plans non fondés sur le cours de titres		
			Seuil (N <sup>bre</sup> )	Cible (N <sup>bre</sup> )	Plafond (N <sup>bre</sup> )
Claude Dussault . . . . .	24 463	31 décembre 2008	0	24 463	48 926
Marc Provost . . . . .	4 077	31 décembre 2008	0	4 077	8 154
Mark Tullis <sup>1)</sup> . . . . .	8 263	1 <sup>er</sup> janvier 2009	0	8 263	16 526
Mike Cunningham <sup>2)</sup> . . . . .	0	—	—	—	—
Derek Iles . . . . .	8 599	31 décembre 2008	0	8 599	17 198
Jacques Valotaire . . . . .	8 552	31 décembre 2008	0	8 552	17 104

- 1) M Tullis est assujetti à la section 409(a), de la US IRC, sa date d'acquisition est le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la fin de la période de rendement.
- 2) M. Cunningham a pris sa retraite le 31 mars 2006. Il n'a donc pas reçu d'unités de performance pour l'année 2006. Ses unités de rendement se sont acquises en juillet 2006.

En 2005, ING Canada a établi un régime d'intéressement à long terme appelé *Régime d'intéressement en actions 2005 d'ING Canada* (le « Régime »). Aux termes du Régime, les membres de la direction reçoivent des unités au rendement.

Les unités au rendement sont des attributions conditionnelles d'actions d'ING Canada qui sont acquises à la fin de périodes de rendement de trois ans. Le paiement final repose sur le rendement des capitaux propres (RCP) moyen annuel d'ING Canada sur trois ans par rapport à la moyenne sur trois ans du RCP de l'industrie de l'assurance IARD au Canada. Les paiements peuvent varier de 0 % à 200 % de la cible, selon la performance relative du RCP d'ING Canada sur une période de rendement de trois ans. Des limites s'appliquent quant à la revente d'actions d'ING Canada attribuées aux termes du régime interdisant leur vente ou leur transfert pendant une période de deux ans suivant l'attribution.

## Total des options exercées pendant le dernier exercice et valeur des options à la fin de l'exercice

<u>Membres de la haute direction visés</u>	Nombre de titres acquis lors de l'exercice	Valeur globale réalisée (\$)	Nombre d'options non exercées à la fin de l'exercice pouvant être exercées/ne pouvant pas être exercées	Valeur des options non exercées à la fin de l'exercice (\$CA) <sup>(1)</sup> pouvant être exercées/ne pouvant pas être exercées
Claude Dussault . . . . .	0	0	102 550 / 40 890	1 491 818 \$/ 929 762 \$
Marc Provost . . . . .	0	0	0 / 1 320	0 \$ / 75 184 \$
Mark Tullis . . . . .	0	0	141 950 / 115 995	3 532 589 \$/ 2 174 683 \$
Mike Cunningham <sup>2)</sup> . . .	28 450	588 016 \$	68 520 / 0	1 437 899 \$/ 0 \$
Derek Iles . . . . .	3 000	88 665 \$	31 550 / 13 720	155 690 \$/ 311 967 \$
Jacques Valotaire . . . . .	8 600	245 772 \$	36 220 / 13 280	319 978 \$/ 301 962 \$

- 1) Le cours de clôture de l'action d'ING Groep au 29 décembre 2006 : €33,59. La valeur des options non exercées a été convertie de l'euro en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice 2006, soit 1,5281 \$CA = €1,00.
- 2) La valeur totale réalisée pour M. Cunningham a été convertie du dollar américain en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice 2006, soit 1,1592 \$CA = 1,00 \$US.

**Droits relatifs au régime de retraite établis d'après le nombre d'années de service  
(en \$ par année)**

Salaire moyen de fin de carrière <sup>1)</sup>	Années de service <sup>2)</sup>					
	15	20	25	30	35	40
125 000 \$ . . . . .	37 500 \$	50 000 \$	62 500 \$	75 000 \$	87 500 \$	100 000 \$
150 000 . . . . .	45 000	60 000	75 000	90 000	105 000	120 000
175 000 . . . . .	52 500	70 000	87 500	105 000	122 500	140 000
200 000 . . . . .	60 000	80 000	100 000	120 000	140 000	160 000
225 000 . . . . .	67 500	90 000	112 500	135 000	157 500	180 000
250 000 . . . . .	75 000	100 000	125 000	150 000	175 000	200 000
275 000 . . . . .	82 500	110 000	137 500	165 000	192 500	220 000
300 000 . . . . .	90 000	120 000	150 000	180 000	210 000	240 000
400 000 . . . . .	120 000	160 000	200 000	240 000	280 000	320 000
500 000 . . . . .	150 000	200 000	250 000	300 000	350 000	400 000
600 000 . . . . .	180 000	240 000	300 000	360 000	420 000	480 000
700 000 . . . . .	210 000	280 000	350 000	420 000	490 000	560 000
800 000 . . . . .	240 000	320 000	400 000	480 000	560 000	640 000
900 000 . . . . .	270 000	360 000	450 000	540 000	630 000	720 000
1 000 000 . . . . .	300 000	400 000	500 000	600 000	700 000	800 000
1 100 000 . . . . .	330 000	440 000	550 000	660 000	770 000	880 000
1 200 000 . . . . .	360 000	480 000	600 000	720 000	840 000	960 000
1 300 000 . . . . .	390 000	520 000	650 000	780 000	910 000	1 040 000
1 400 000 . . . . .	420 000	560 000	700 000	840 000	980 000	1 120 000
1 500 000 . . . . .	450 000	600 000	750 000	900 000	1 050 000	1 200 000

- 1) Les gains qui donnent droit à pension sont calculés en additionnant le salaire de base et 50 % de la prime d'intéressement à court terme à laquelle ont droit les membres visés de la haute direction, sauf M. Cunningham et M. Tullis. Les salaires moyens de fin de carrière sont calculés selon les cinq meilleures années consécutives des dix dernières années.
- 2) Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le droit à pension était légèrement inférieur à celui indiqué dans le tableau, puisqu'il était fondé sur 1,3 % par année de service, jusqu'à concurrence du maximum annuel autorisé par l'ARC, et 2 % par année de service pour les gains qui donnent droit à pension supérieurs à ce maximum. Le droit à pension ci-haut est basé sur 2 % du salaire moyen de fin de carrière par année de service et n'est pas assujéti aux montants compensés par le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec.

Le tableau qui suit présente les années de service décomptées de nos membres visés de la haute direction, à l'exception de M. Cunningham et de M. Tullis, qui cotisaient aux régimes de pension d'ING Americas, au 31 décembre 2006 :

	Années de service décomptées
Claude Dussault . . . . .	21
Marc Provost . . . . .	8 <sup>1)</sup>
Derek Iles . . . . .	13
Jacques Valotaire . . . . .	24 <sup>2)</sup>

- 1) M. Provost a 8 années de service décomptées en ce qui concerne le régime de base et 3 années de service décomptées en ce qui concerne le RRSD. Lors de sa réembauche avec la compagnie, il a été convenu que M. Provost rachèterait des années de service décomptées pour ses années de services antérieures auprès de ING Canada, en ce qui a trait au régime de base seulement.
- 2) M. Valotaire a 24 années de service décomptées en ce qui concerne le régime de base et 16 années de service décomptées en ce qui concerne le RRSD. Lors de son embauche, la compagnie a convenu avec M. Valotaire d'acheter des années de service décomptées de son employeur précédent pour le régime de base seulement.

**Rémunération des administrateurs**

Voir « Rémunération des administrateurs » à la page 11 de cette circulaire.

## 6 : ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS ET ASSURANCE-RESPONSABILITÉ CIVILE

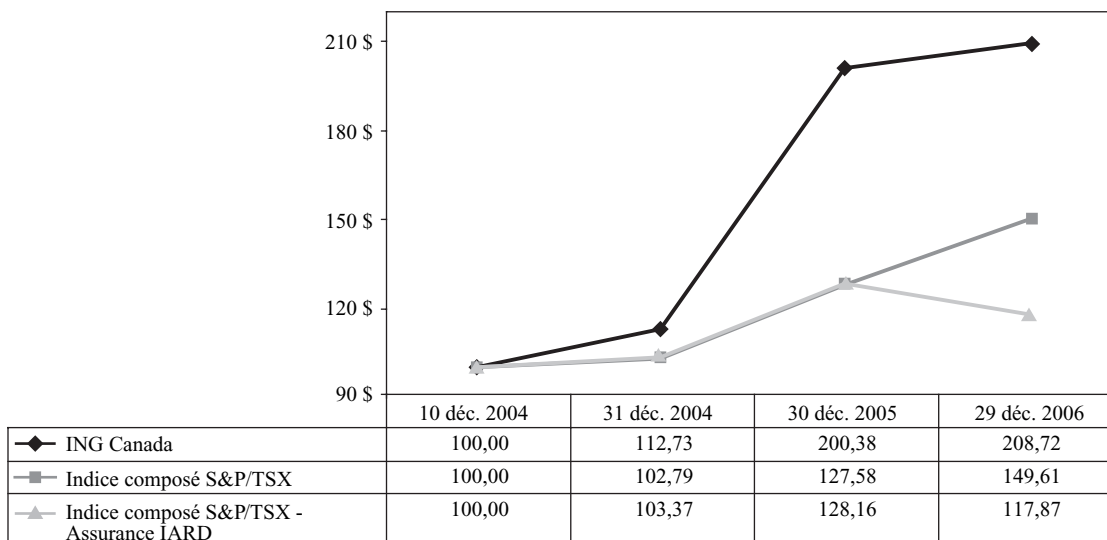
À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur, haut dirigeant ou employé actuel ou ancien, n'est endetté vis-à-vis la compagnie ou ses filiales, sauf en vertu d'un programme de prêt pour l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels disponible à tous les employés de la compagnie. Les avances à une personne en vertu de ce programme sont minimales (en moyenne de 4 000 \$). En outre, un certain nombre de hauts dirigeants ont bénéficié de taux d'intérêt réduits pour un prêt hypothécaire sur leur résidence personnelle, offert par une société sœur, la Banque ING du Canada; en vertu de ce programme, une subvention de la compagnie allant jusqu'à 30 % du taux affiché par la Banque, majoré de 1 %, est accordée pour la durée offerte.

ING Canada bénéficie d'une assurance-responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants de la compagnie et de ses filiales, qui est achetée par ING Groep, N.V. pour son compte et pour le compte de toutes ses filiales. Cette police prévoit une protection de plus de 125 000 000 euros (environ 193 000 000 \$CA au 29 mars 2007) et une franchise d'ING Canada de 100 000 euros (environ 154 400 \$CA au 29 mars 2007) par sinistre. Prière de noter qu'aucune franchise n'est imputée à l'administrateur, au dirigeant ou à l'employé. L'assurance protège les administrateurs, les dirigeants et les employés de la compagnie relativement aux actes commis dans l'exercice de leurs fonctions en cette qualité. Les actes illégaux et les actes qui entraînent un profit personnel sont exclus de la protection en vertu de la police d'assurance. La prime payée par la compagnie (172 000 euros pour l'année de la police en cours ou environ 265 568 \$CA au 29 mars 2007) est intégrée aux coûts, frais et dépenses d'ING Groep, N.V. imputés à ses filiales pour services rendus; ces attributions sont généralement fondées sur les coûts et dépenses, lesquels se rapprochent de la juste valeur.

## 7 : GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA COMPAGNIE

Le graphique qui suit compare le rendement cumulé total d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires de la compagnie le 10 décembre 2004 avec le rendement cumulé total de l'indice composé S&P/TSX et l'indice composé S&P/TSX-Assurance de dommages pour la période du 10 décembre 2004, la date à laquelle les actions ordinaires ont commencé à se transiger à la Bourse de Toronto (TSX), jusqu'au 29 décembre 2006.

### Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en supposant le réinvestissement des dividendes



## **8 : PRATIQUES DE GOUVERNANCE**

Même si ING Canada était une compagnie privée jusqu'au 10 décembre 2004, depuis longtemps elle suivait les règles strictes de gouvernance et mettait progressivement en place des pratiques de gouvernance étant elle-même une filiale en propriété exclusive d'une grande société de portefeuilles financière inscrite à la bourse et également la société de portefeuilles d'un certain nombre d'institutions financières hautement réglementées au Canada.

ING Canada, suivant l'exemple de sa compagnie mère, ING Groep, est d'avis que la gouvernance et les saines pratiques de gestion sont des composantes essentielles de ses opérations. En tant qu'émetteur assujéti canadien, avec des titres cotés à la Bourse de Toronto (« TSX »), ING Canada a des pratiques de gouvernance qui sont alignées et qui rencontrent bien les exigences du TSX et les règlements applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

ING Canada a signé une entente de collaboration avec ING Groep ainsi que d'autres ententes afférentes en vertu desquelles ING Groep a des droits d'approbation spéciaux dans certains cas. Ces droits incluent le droit de nommer et d'élire un certain nombre d'administrateurs au conseil d'administration d'ING Canada déterminé par le pourcentage d'actions ordinaires de la société détenues par ING Groep de temps à autre. Présentement, ING Groep a le droit de nommer et d'élire cinq des douze administrateurs. Voir le Prospectus avec supplément RFVP d'ING Canada inc. en date du 9 décembre 2004, pages 42 à 48, « Relation avec ING Groep » pour de plus amples renseignements.

Un exposé des pratiques en matière de gouvernance d'ING Canada est joint à cette circulaire en **Annexe A**.

## **9 : PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet à certains actionnaires éligibles de soumettre des propositions d'actionnaires à la compagnie pour inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour l'assemblée annuelle des actionnaires. Aucune proposition d'actionnaire n'a été soumise pour l'assemblée annuelle des actions de 2007. La date finale à laquelle la compagnie doit recevoir les propositions d'actionnaires pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008 est le 31 décembre 2007.

## **10 : OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS IMPORTANTE**

Le 15 février 2007, la société a annoncé son intention de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions importante, selon la procédure d'enchères à la hollandaise modifiées. ING Groep a avisé la compagnie qu'elle prévoyait déposer un nombre suffisant d'actions ordinaires pour maintenir son niveau de participation actuel de 70 %. Une circulaire contenant tous les détails de l'offre publique de rachat ainsi que les procédures à suivre pour proposer des actions a été déposée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes le 19 février 2007 et est disponible dans la section Relations avec les investisseurs du site Internet de la compagnie à l'adresse [www.ingcanada.com](http://www.ingcanada.com) de même que sur le site SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **11 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET COMMUNICATION AVEC ING CANADA**

D'autres renseignements au sujet d'ING Canada se retrouvent sur le site Internet de la compagnie au [www.ingcanada.com](http://www.ingcanada.com) de même que sur le site Internet de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Des renseignements financiers sont contenus dans les états financiers comparatifs de même que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et ces documents sont disponibles sur SEDAR.

Afin d'obtenir une copie de ces documents ou une copie de la Notice annuelle de la compagnie, sans frais, lorsque disponibles, veuillez communiquer avec le bureau du secrétaire de la compagnie au 700, avenue University, bureau 1500-A (Affaires juridiques), Toronto, Ontario, M5G 0A1, ou par téléphone au 1 877 341 1464, poste 45149, ou par télécopieur au 416 941 5322, ou au 1611, boulevard Crémazie Est, 10<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2M 2R9, ou par téléphone au 514 985 7111, poste 8367 ou par télécopieur au 514 842 6958. Vous pouvez aussi communiquer avec les Services des relations avec les investisseurs au 700, avenue University, bureau 1500, Toronto, Ontario, M5G 0A1, ou par téléphone sans frais en Amérique du Nord au 1 866 778 0774 (416 941 5181 à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par télécopieur au 416 941 0006.

## **12 : APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration de la compagnie a approuvé le contenu et l'envoi aux actionnaires de cette circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

La première vice-présidente, services corporatifs et juridiques, et secrétaire,



Françoise Guénette

Le 30 mars 2007

## ANNEXE A

### Énoncé des pratiques en matière de régie d'entreprise

Dans l'établissement de ses pratiques en matière de régie d'entreprise, le conseil d'administration d'ING Canada a adopté des principes, des structures et des procédures qui permettent au conseil de s'acquitter de ses responsabilités avec une plus grande efficacité et qui veillent à mettre en place, à élaborer et à préserver un esprit de conformité et de gouvernance dans toute la compagnie.

Ces principes, structures et procédures incluent : l'adoption d'un Code de conduite qui fixe des normes élevées en matière d'éthique; une équipe de conformité dédiée qui respecte les meilleures pratiques et les tendances législatives et réglementaires, en matière de conformité et de gouvernance; les diverses politiques et divers mécanismes de divulgation, y compris des procédures de dénonciation d'incidents. La compagnie a également mis en place des politiques rigoureuses visant à prévenir les conflits d'intérêts, la divulgation de renseignements confidentiels et les transactions d'initiés.

En adoptant le Code de conduite, la compagnie a souscrit à des principes rigoureux en matière d'éthique et de conformité dans le but de promouvoir l'intégrité. Ces principes déterminent l'ensemble des activités de la compagnie et s'appliquent à tous nos employés, y compris les dirigeants et les administrateurs. Ils portent sur le respect de la loi, de la confidentialité, sur l'établissement de mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, sur le respect en milieu de travail, sur l'usage approprié des ressources et des opportunités de la compagnie, et sur un comportement exemplaire sur le marché, le tout étant fondé sur la responsabilité personnelle.

Les programmes et systèmes de conformité, y compris le Code de conduite et les politiques et procédures connexes, sont régis par une équipe de conformité de la compagnie, qui y consacre la totalité de son temps et qui relève de la première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire, en plus de 27 représentants des services de l'exploitation et des ressources humaines à travers le Canada. Cet énoncé de gouvernance répond aux règlements et aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, tels que présentés dans le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance et le Règlement 52-110 sur le comité de vérification (les « règles de divulgation »). Le conseil d'administration a approuvé cette divulgation sur la recommandation du Comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

De plus amples renseignements sur nos programmes de gouvernance se trouvent dans notre Rapport annuel 2006, sur SEDAR où notre Code de conduite est déposé et dans le présent Énoncé des pratiques en matière de gouvernance.

Nous continuerons de surveiller les changements et de modifier nos pratiques en matière de gouvernance, au besoin, et dans le cadre de notre relation avec notre actionnaire majoritaire. Voir le Prospectus avec supplément RFVP d'ING Canada inc. en date du 9 décembre 2004, pages 42 à 48, « Relation avec ING Groep » pour de plus amples renseignements.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Indépendance des administrateurs

La compagnie est assujettie aux divers règlements, lignes directrices et exigences en matière de divulgation qui régissent l'indépendance du conseil d'administration et de ses comités.

L'indépendance d'un administrateur est définie comme une personne n'ayant pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la compagnie, sa société mère, ses filiales ou ses vérificateurs, ou qui n'est pas associé, dirigeant ou actionnaire important d'une entité qui a une relation importante avec la compagnie.

Au moins annuellement, le Comité de révision et de gouvernance d'entreprise détermine si un administrateur est indépendant, selon les renseignements fournis par chacun des administrateurs dans un questionnaire sur les conflits d'intérêts qui dresse une liste de leurs affaires personnelles et autres relations ou activités avec la compagnie ou ses affiliées et nos vérificateurs. Le questionnaire sur les conflits d'intérêts exige également la divulgation de toutes les entités avec lesquelles un administrateur ou un dirigeant est impliqué.

Des renseignements additionnels sur chaque administrateur devant être élu, dont le nom de tout autre émetteur assujéti pour lequel l'administrateur siège au conseil et la participation de chaque administrateur, se trouvent aux pages 5 à 9 de cette Circulaire.

Tel que sus mentionné, la compagnie a signé une entente de collaboration avec son actionnaire majoritaire, selon laquelle ING Groep a droit de nommer et d'élire des membres du conseil d'administration d'ING Canada selon le pourcentage d'actions de la compagnie qu'elle détient : présentement, ING Groep a droit de nommer et d'élire cinq (5) des douze (12) candidats proposés au poste d'administrateur.

Sept (7) des douze (12) candidats proposés au poste d'administrateur sont considérés non liés et indépendants, de la direction et de l'actionnaire majoritaire, et libre de tout intérêt, fonction, affaire ou autre relation qui pourrait, ou pourrait raisonnablement être perçue, comme pouvant interférer de façon importante avec la capacité de l'administrateur de servir les meilleurs intérêts de la compagnie. Parmi ces sept membres, comptent Madame Eileen Mercier de même que Monsieur Paul Cantor, qui, avec Claude Dussault, administrateur désigné d'ING Groep, sont présentement administrateurs de la Banque ING du Canada, qui relève du secteur bancaire d'ING Groep; cette division est séparée de la division d'assurance d'ING Groep, et par conséquent, ne devrait pas raisonnablement interférer avec l'exercice du jugement indépendant des trois administrateurs.

### **L'administrateur principal indépendant**

Les rôles de président et de chef de la direction sont séparés. En 2006, Yves Brouillette, un administrateur lié nommé et élu par ING Groep, a agi en tant que président et en qualité « d'administrateur principal » en vue de gérer le processus d'indépendance et d'assurer que le conseil et ses comités s'acquittent des leurs obligations et de leurs responsabilités envers tous les actionnaires. En cette qualité, Monsieur Brouillette a présidé sur des séances privées d'administrateurs indépendants (et à l'occasion sur des séances privées de tous les administrateurs) sans la présence de la direction. En 2006, quatre (4) réunions de ce genre ont été tenues entre les membres indépendants du conseil.

De plus, chaque comité du conseil a adopté comme pratique de tenir des réunions sans la présence de la direction immédiatement après chacune de ses réunions. Les sujets de discussion lors de ces réunions comprennent, sans s'y limiter, les processus et contextes du conseil, la planification de la relève, l'évaluation des membres de la haute direction et la stratégie. Chacun des comités (comité de révision et de gouvernance d'entreprise, comité de vérification et d'examen des risques et comité des ressources humaines) a tenu quatre (4) réunions privées de ses membres indépendants en 2006.

Veillez noter que Monsieur Yves Brouillette s'est retiré de toutes ses fonctions auprès de ING Groep incluant sa fonction à titre de chef de la direction d'ING Latin America, en 2005. Monsieur Brouillette est maintenant un administrateur de la société et continuera d'être nommé et élu par ING Groep ainsi qu'à agir en qualité de président du conseil jusqu'à nouvel ordre. Monsieur Brouillette assurera le lien entre le conseil et ses comités, entre le conseil et la direction et entre le conseil et l'actionnaire majoritaire : À cet égard, le président du conseil travaillera en étroite collaboration avec le président du Comité de révision et de gouvernance d'entreprise de même qu'avec les présidents de tous les comités.

### **Mandat du conseil**

Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise de ses comités, assume explicitement la responsabilité de gérance de la compagnie; il est responsable de superviser la direction, les activités et les affaires de la compagnie dans le but de rehausser la valeur de la compagnie pour ses actionnaires et d'assurer la viabilité de la compagnie à long terme.

Le mandat du conseil (présenté à la page 34 de cette circulaire) fixe les responsabilités du conseil, lesquelles se résument comme suit : revoir et approuver le plan stratégique et, à cet égard, approuver les transactions importantes; superviser la haute direction et la planification de la relève, y compris la nomination du chef de la direction, et assurer que les autres membres de la haute direction sont nommés afin de veiller à la bonne gestion de la compagnie; superviser la divulgation de l'information financière, y compris l'exactitude des états financiers et des résultats ainsi que d'assurer leur divulgation en temps opportun; évaluer sa propre efficacité ainsi que

celle de ses comités et de ses membres; veiller à ce que la compagnie dispose de programmes efficaces pour la gestion de risques et à ce que les mesures de contrôles internes soient en place; et assurer la présence d'un esprit d'éthique d'affaires, de conformité et de gouvernance d'entreprise et créer une culture d'intégrité dans toute l'organisation. Enfin, le mandat du conseil confirme que le conseil et tous ses comités peuvent faire appel à des consultants et à des experts externes.

### **Description de poste**

Le mandat du conseil et les descriptions de poste du président du conseil et des présidents des comités définissent les rôles et les responsabilités du conseil, de ses comités et de leur président. La description des fonctions du chef de la direction délimite les responsabilités de la direction. Ces mandats, les statuts de la compagnie et les résolutions du conseil adoptées de temps à autre, y compris les limites de l'autorité des signataires, définissent clairement les limites de l'autorité de la direction.

La description des fonctions du président du conseil tient compte de la relation spéciale qui existe entre la compagnie et son actionnaire majoritaire, ING Groep, établie par l'entremise de l'entente de collaboration.

La description des fonctions du président et du chef de la direction a été élaborée avec l'apport du chef de la direction et a été approuvée par le conseil d'administration. Cette description de fonctions comprend le rôle de leadership; la planification stratégique; les résultats financiers; la planification de la relève; la gestion des ressources humaines; les relations avec le conseil et la performance globale. Le chef de la direction est chargé de définir, de communiquer et de mettre au point l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs de base de la compagnie dans le but de maximiser la valeur offerte aux actionnaires et à assurer la viabilité à long terme de la compagnie.

### **Orientation et formation continue**

Chaque administrateur reçoit un Manuel des administrateurs ou une mise à jour périodique de ce manuel. Les nouveaux administrateurs reçoivent également un exemplaire de ce manuel. Ce manuel contient des renseignements sur les structures organisationnelles de la compagnie et de ses filiales, une description de son conseil et des comités, leurs mandats et leur composition, les programmes de conformité et de gouvernance de la compagnie et une liste des sujets présentés au conseil et à ses comités à chacune des réunions régulières.

La compagnie s'attend à ce que les administrateurs participent en personne à toutes les réunions du conseil et des comités, bien qu'une participation par vidéoconférence ou par téléphone soit acceptée dans certaines circonstances. On s'attend également à ce que les administrateurs se préparent à l'avance pour chaque réunion afin de contribuer de façon positive aux discussions et aux décisions.

À chaque réunion du conseil, un bilan stratégique est présenté au conseil qui repositionne la compagnie dans ses divers marchés et réitère les principaux développements et défis; à chaque réunion, des sujets spéciaux sont également présentés dans le but de tenir les administrateurs informés des développements dans l'industrie, des nouveaux développements législatifs qui influent sur les opérations et sur la distribution, les dossiers et projets spéciaux, de même que les tendances politiques et sociales. Chaque année, lors de la réunion de planification stratégique, un survol de l'industrie est fourni aux administrateurs, ainsi qu'une évaluation des risques, des opportunités et des tendances du marché; les menaces et les opportunités de même que les forces et les faiblesses sont aussi présentées et discutées avec le conseil d'administration et les membres du conseil seront appelés à donner leur opinion et à commenter l'évaluation de ces risques. La haute direction est également invitée à présenter sa vision des principaux enjeux qui touchent les secteurs d'activité de la compagnie. En outre, une publication du Bureau d'Assurance du Canada qui fait le point sur les résultats de l'industrie et sur ses principaux enjeux, est envoyée aux administrateurs sur une base trimestrielle.

Enfin, une séance annuelle de formation est prévue à l'occasion en vue de couvrir différents aspects liés à la compagnie et à ses filiales, y compris des renseignements sur l'industrie, l'interprétation financière des résultats, les programmes de marketing, les programmes de distribution, la gouvernance, la gestion du risque et autres sujets pertinents.

Les programmes à l'intention des nouveaux administrateurs comprennent également des réunions personnelles avec les membres de la haute direction qui détiennent des rôles clés au sein de la compagnie.

## **Code de conduite et d'éthique**

Le conseil a adopté un Code de conduite, lequel a été déposé sur SEDAR. Ce Code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la compagnie. Il établit un cadre visant à promouvoir l'intégrité et, avec les programmes de conformité s'y rapportant, il fournit des mécanismes pour déceler et prévenir les fautes.

Le Code de conduite établit les plus hauts niveaux de comportement personnel et les normes les plus élevées en matière d'éthique, conformément à la loi, tout en mettant en valeur un esprit d'équité et d'honnêteté qui sous-tend la loi; il encourage le respect de la vie privée et la confidentialité de l'information et favorise la communication ouverte et honnête ainsi que la divulgation.

Un nombre de politiques ont été adoptées au fil des ans et sont modifiées à l'occasion à la lumière des nouvelles tendances à l'égard des meilleures pratiques et des exigences juridiques; ces politiques visent les conflits d'intérêts, la protection et la bonne utilisation de l'actif social et des opportunités de la compagnie, et la procédure de dénonciation d'incidents. À cet égard, la procédure permet aux personnes de rapporter un accroc à ces principes et politiques de façon anonyme et en toute confidentialité : les plaintes peuvent être soumises par téléphone ou par courriel ou par voie de communication directe par l'entremise du service de vérification interne, du service des affaires juridiques et de la conformité ou du service des ressources humaines; les plaintes peuvent également être portées à l'attention du comité de révision et de gouvernance d'entreprise ou du conseil. Toutes les plaintes et questions de conformité sont acheminées à l'équipe des affaires juridiques et de la conformité qui détermine les mesures les plus appropriées pour en disposer. La première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire, qui est ultimement responsable de la conformité au Canada, dépose un rapport trimestriel au comité de révision et de gouvernance d'entreprise et un rapport annuel au conseil. Ces rapports font état des programmes de conformité, des questions de conformité, du processus de traitement des plaintes et des données statistiques, de la performance au cours de la dernière année et d'un plan d'action pour les douze à quinze prochains mois. Le premier vice-président, vérification interne, doit également aviser le comité de vérification et d'examen des risques si une plainte porte sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions de vérification ou s'il s'agit d'un comportement frauduleux. Dans ces éventualités, le comité de vérification et d'examen des risques détermine la façon de traiter la plainte.

## **Nomination des administrateurs**

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise agit comme comité de nomination du conseil d'administration. À cette fin, ce comité doit revoir la politique sur la nomination des membres du conseil et des comités (la « politique de nomination ») et est responsable de sa mise en place lorsqu'elle est approuvée par le conseil. Le comité revisite également le processus de nomination ainsi que les programmes d'orientation des nouveaux membres et des membres actuels.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise est également responsable, sur une base continue, de l'évaluation du conseil d'administration et des membres du conseil ainsi que de ses comités. Dans le cadre de ce processus, le comité prend en compte les compétences et les aptitudes que le conseil, dans son ensemble, doit posséder, et les compétences et aptitudes des nouveaux membres. Les candidats sont ensuite évalués pour assurer qu'ils possèdent les attributs suivants : intégrité, jugement, compétences financières, excellentes aptitudes en communication, capacité de travailler en équipe, en plus d'adhérer aux valeurs de la compagnie énoncées dans le Code de conduite et les politiques connexes susmentionnées.

Une matrice de compétences a été développée pour le comité de révision et de gouvernance d'entreprise afin d'identifier les exigences et aptitudes requises par les administrateurs actuels ou éventuels du conseil.

Le maintien d'une liste permanente de candidats possibles a été approuvé par le comité de révision et de gouvernance d'entreprise pour son propre usage dans l'éventualité de postes vacants au sein du conseil d'administration.

La politique de nomination prévoit aussi la vérification et la supervision des conflits d'intérêts et les relations avec la compagnie et ses affiliées et assure l'indépendance des administrateurs.

En 2006, le comité était composé de quatre membres, dont le président du conseil, qui a été nommé au conseil par ING Groep.

### **Taille du conseil et élection des administrateurs**

La taille du conseil et la procédure en matière d'élection, incluant la politique sur le vote majoritaire des administrateurs, est décrite à la page 3 de cette circulaire. Nous jugeons que la taille du conseil et de ses comités est appropriée. Quant à la procédure en matière d'élection, elle est assujettie à l'entente de collaboration conclue entre la compagnie et ING Groep, tel que susmentionné.

### **Rémunération**

Voir les pages 11, et 18 à 23 de cette circulaire pour plus de renseignements sur la rémunération des membres du conseil d'administration, l'évaluation du chef de la direction et l'établissement de la rémunération.

### **Évaluation du conseil**

Depuis plusieurs années, le conseil procède à son auto-évaluation. Avant 2005, l'auto-évaluation était effectuée par les membres indépendants du conseil seulement. À partir de 2005, le questionnaire d'auto-évaluation est également rempli par les administrateurs liés qui représentent ING Groep; nous avons jugé que la compagnie bénéficierait de la vaste expérience des administrateurs liés à l'égard des questions portant sur le conseil ainsi que sur son fonctionnement. Les résultats des deux groupes sont analysés séparément et conjointement par le comité de révision et de gouvernance d'entreprise et par le conseil.

Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise veille sur le processus d'auto-évaluation du conseil et en fait rapport au conseil. Le conseil reçoit également un sommaire et une analyse de tous les commentaires reçus des administrateurs. Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise revoit et approuve le plan d'action proposé pour répondre aux commentaires des administrateurs en vue d'améliorer les procédures, la documentation et la performance du conseil.

Un processus a été mis en place pour l'auto-évaluation de chacun des administrateurs avec l'aide d'un expert-conseil externe qui a élaboré des questionnaires et des processus en fonction du contexte de la compagnie. Le processus et les questionnaires sont évalués annuellement afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés à notre contexte particulier et qu'ils tiennent compte des nouvelles tendances et meilleures pratiques. Le processus d'auto-évaluation exige que tous les administrateurs remplissent un questionnaire d'auto-évaluation, et le renvoient en toute confidentialité, au bureau de la secrétaire qui effectuera une analyse et remettra un rapport, avec recommandations, au président du conseil. Chaque administrateur rencontrera ensuite le président du conseil pour discuter de son apport au conseil et à ses comités, ainsi que de ses compétences et aptitudes et de ce qu'on s'attend qu'il ou elle contribue au conseil. Le président du conseil discute de son auto-évaluation avec la présidente du comité. Le rapport est présenté au comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

### **Processus de divulgation**

Le conseil a approuvé des politiques en matière de divulgation sur la recommandation du comité de révision et de gouvernance d'entreprise et du comité de vérification et d'examen des risques. Les politiques de divulgation de la compagnie comprennent des procédures et des lignes directrices qui assurent la divulgation en temps opportun de toute l'information importante. Cette politique a établi des lignes directrices qui veillent à éviter une divulgation sélective et qui assure une grande dissémination de l'information importante. Le comité de divulgation se compose du chef de la direction, du chef des finances, de la première vice-présidente, services corporatifs et affaires juridiques, et secrétaire (qui préside le comité), du chef des communications et autres représentants de la compagnie, dont le chef de l'exploitation et des représentants du service des relations avec les investisseurs. Ce comité revoit et évalue chaque question ou situation particulière et détermine s'il s'agit d'information importante, et si, comment et quand cette information doit être divulguée au public. Le comité de divulgation détermine également si une situation doit être portée à l'attention du comité de vérification et d'examen des risques ou au conseil pour considération et évaluation.

Le comité de divulgation a un sous-comité consacré à la divulgation d'information financière : ce sous-comité est composé de dirigeants qui possèdent les connaissances et les aptitudes nécessaires pour revoir et évaluer l'information financière. Ce sous-comité se réunit trimestriellement et annuellement et au besoin pour revoir toute information financière divulguée au public par la compagnie. Il recommande au conseil ou à son comité de vérification et d'examen des risques d'approuver tous les documents importants, dont les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion et les communiqués de presse.

### **Comités du conseil**

Le conseil a nommé les comités suivants :

- *Comité de révision et de gouvernance d'entreprise*

Ce comité a trois principales fonctions :

- élaborer et maintenir des principes et programmes qui répondent aux normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité et de conduite d'affaires;
- tel que susmentionné, ce comité est un comité de nomination de la compagnie;
- concevoir et mettre en place les programmes d'évaluation du conseil et des administrateurs.

En 2006, le comité n'a pas retenu les services de conseillers externes. Un rapport des activités du comité pour 2006 est présenté à la page 16 de cette circulaire : le rapport contient également le nom du président et des membres du comité.

- *Comité de vérification et d'examen des risques*

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- superviser l'intégrité de l'information financière de la compagnie et sa divulgation en temps opportun;
- revoir le travail et les programmes du service de vérification interne de la compagnie et veiller sur la qualité et l'intégrité des contrôles et procédures internes;
- élaborer des procédures pour recevoir et traiter les plaintes reçues par la compagnie relativement aux contrôles comptables internes ou portant sur la vérification et en cas de fraude;
- surveiller les politiques et procédures de gestion des risques;
- assurer la relation avec le vérificateur externe et, à cet égard, revoir les programmes proposés par le vérificateur externe et recommander la rémunération du vérificateur externe au conseil d'administration.

Ce comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants et le conseil d'administration a conclu que chaque membre de ce comité possède des « compétences financières » conformément à l'usage de ce terme dans les règlements des ACVM.

Ce comité tient des réunions privées avec le vérificateur interne, le vérificateur externe, l'actuaire en chef, les agents de conformité et de gestion des risques et la direction. Les membres du comité se réunissent aussi sans la présence de la direction à chaque réunion.

Ce comité est également responsable de l'approbation préalable de tous les services de vérification et des services autres que de vérification offerts par les vérificateurs externes.

Voir la page 12 de cette circulaire pour connaître les honoraires payés au vérificateur externe en 2006 et la page 13 pour consulter le rapport des activités de ce comité pour 2006, y compris le nom du président et des membres du comité.

- *Comité des ressources humaines*

Ce comité est chargé d'assister la direction à définir la politique globale de gestion qui appuie la stratégie et les objectifs de la compagnie, d'attirer et de retenir les gens de talent et les dirigeants clés et de lier la rémunération totale au rendement et à l'atteinte d'objectifs.

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- revoir et évaluer le rendement du chef de la direction au moins annuellement et recommander au conseil la rémunération du chef de la direction;
- revoir l'évaluation des membres de la haute direction de la compagnie et approuver leur rémunération;
- revoir les politiques et programmes portant sur la planification de la relève et le développement d'employés talentueux;
- revoir la rémunération des administrateurs à la lumière de la même philosophie retenue pour les membres de la haute direction, soit attirer et retenir des membres du conseil dans le but de rehausser la capacité de la compagnie de déterminer ses plans et ses stratégies visant l'atteinte des objectifs de la compagnie et de lier leur rémunération, en partie, avec les intérêts des actionnaires.

Voir la page 16 de cette circulaire pour consulter le rapport d'activités de ce comité pour 2006, y compris le nom du président et des membres du comité.

Voir la page 11 de cette circulaire pour plus de détails sur la rémunération des administrateurs et la page 20 pour de l'information sur la rémunération de la haute direction.

- *Comité des placements*

Le rôle de ce comité est de conseiller la compagnie à l'égard des stratégies de placements qui sont appropriées dans le contexte des filiales d'assurance IARD.

Les principales fonctions de ce comité sont les suivantes :

- recommander au conseil d'administration l'adoption d'une politique de placements qui aide les filiales d'assurance IARD à répondre à leurs obligations financières, en plus de maximiser le rendement des placements tout en préservant leur valeur à long terme;
- approuver les stratégies qui correspondent à la politique de placements approuvée et revue par le conseil, de temps à autre;
- approuver les outils de placements afin d'appuyer l'exécution des politiques et des stratégies de placements de la compagnie;
- examiner les résultats de placements de la compagnie et prendre les mesures nécessaires pour réaligner les stratégies, ainsi que pour choisir et remplacer les conseillers et les gestionnaires de portefeuilles;
- revoir et surveiller les placements particuliers, au besoin; et
- examiner les rapports de conformité portant sur les activités du gestionnaire de portefeuilles, ING Gestion de placements inc., une filiale en propriété exclusive de la compagnie.

## ANNEXE B

### **Mandat du conseil d'administration ING Canada inc. et ses filiales d'assurance IARD**

#### **I. But**

Le conseil d'administration a pour responsabilité principale de surveiller la gestion des affaires de la compagnie. À cet égard, le conseil établit des politiques, des procédures et des mécanismes de communication dans le but de protéger l'actif de la compagnie et d'assurer sa viabilité, sa rentabilité et son développement à long terme. Le conseil nomme les comités suivants qui appuient son rôle de gouvernance : le comité de vérification et d'examen des risques, le comité de révision et de gouvernance d'entreprise, le comité des ressources humaines et le comité de placements. De plus, le conseil peut, à son gré, nommer d'autres comités, notamment un comité de retraite, un comité de gestion de risques ou autres.

#### **II. Composition**

La composition du conseil est déterminée selon les exigences légales applicables et est assujettie à l'entente de collaboration, et les documents y afférents, signés par ING Canada inc. et ING Groep, N.V., en vigueur le 15 décembre 2004 (l'« entente de collaboration »), telle que modifiée de temps à autre. Le mandat du conseil précise que les administrateurs doivent posséder des connaissances et des aptitudes complémentaires ainsi que l'expertise pertinente leur permettant d'apporter une contribution positive à l'atteinte des objectifs d'affaires de la compagnie. La politique de nomination du conseil d'administration, tel qu'approuvée par le conseil de temps à autre, sert de guide pour déterminer la composition du conseil.

#### **III. Processus et fonctionnement**

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par année. Le calendrier des réunions est établi à la fin de l'année pour l'année suivante.

#### **IV. Mandat**

Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la compagnie. Pour ce faire, le conseil s'acquitte des responsabilités suivantes :

##### **1. Planification stratégique**

Chaque année, le conseil revoit, discute et approuve le plan stratégique et les objectifs commerciaux de la compagnie; à chacune de ses réunions trimestrielles, il revoit et discute de l'atteinte des résultats afin de surveiller étroitement les principaux objectifs et d'effectuer un réalignement immédiat, le cas échéant.

À cette fin, le conseil, avec la direction, revoit les opportunités d'affaires et les risques prévus au plan de trois ans de la compagnie, y compris le budget pour l'année suivante.

Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil revoit et approuve les opérations importantes et les regroupements, notamment les acquisitions, les dispositions d'actifs, les fusions, les réorganisations au sein de la compagnie, les alliances et le financement.

##### **2. Supervision de la haute direction et planification de la relève**

Le conseil est responsable de s'assurer que la compagnie bénéficie de l'appui d'une structure organisationnelle appropriée, y compris un chef de la direction et autres dirigeants, qui possèdent des aptitudes complémentaires et l'expertise nécessaire pour veiller à la bonne gestion des activités et des affaires de la compagnie et à sa rentabilité à long terme.

À cette fin, le conseil délègue au comité des ressources humaines la charge de recommander au conseil la nomination, l'évaluation, la rémunération et la cessation d'emploi, le cas échéant, du chef de la direction et

d'autres dirigeants, et de voir à l'évaluation de la haute direction. Le comité conseillera la direction à l'égard de la planification de sa relève, notamment la nomination, la formation et la supervision de la haute direction.

Pour appuyer ces objectifs, le comité des ressources humaines revoit, discute et recommande ou approuve les régimes de rémunération et d'avantages sociaux des employés, de la direction et de la haute direction, dans le but d'attirer et de retenir des employés talentueux et lie la rémunération totale à la performance financière et à l'atteinte des objectifs stratégiques.

### 3. Rapports financiers et divulgation

Le conseil d'administration doit faire en sorte que la compagnie adopte les politiques et procédures appropriées pour assurer l'exactitude de ses états financiers et des résultats ainsi que la communication des rapports financiers et la divulgation en temps opportun de l'information financière aux organismes de réglementation et aux actionnaires.

Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui examinera les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, ainsi que son rapport de gestion portant sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et rencontrera les vérificateurs internes et externes ainsi que les actuaires pour discuter de ces rapports et de cette documentation. Le comité approuvera ou remettra ses recommandations au conseil pour approbation de ces états financiers et résultats. Le comité peut aussi revoir et approuver les communiqués de presse qui contiennent des renseignements financiers non encore divulgués.

### 4. Conseil d'administration

Le conseil d'administration doit s'assurer que sa propre structure et composition répondent aux lois et aux meilleures pratiques en matière de régie d'entreprise et que ces structures sont appropriées pour la compagnie.

Pour assurer l'efficacité de la structure et de la composition du conseil, celui-ci entreprend, annuellement, une auto-évaluation visant à évaluer l'efficacité du conseil ainsi que de ses membres. Le conseil peut déléguer au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de nommer les nouveaux membres du conseil ainsi que la mise en place et le suivi du processus de nomination des nouveaux administrateurs.

Pour appuyer les objectifs en matière de gouvernance, le conseil peut aussi déléguer au président du conseil ou au comité de révision et de gouvernance d'entreprise la tâche de superviser la relation avec l'actionnaire majoritaire et de préparer la divulgation en matière de régie d'entreprise qui sera incluse dans le rapport annuel aux actionnaires.

### 5. Gestion de risques et contrôles internes

Le conseil doit s'assurer que les stratégies commerciales de la compagnie ainsi que la façon dont elle alloue son capital correspondent aux risques et à la tolérance qu'elle est prête à assumer. À cette fin, le conseil doit s'assurer que la compagnie dispose de programmes et de pratiques efficaces pour la gestion des risques.

Le conseil peut également déléguer cette fonction au comité de vérification et de révision des risques, qui examinera les programmes et les pratiques de la compagnie à cet effet et qui déterminera si la compagnie respecte les principales politiques opérationnelles et limites en matière de risque.

Le conseil est aussi responsable de s'assurer que des contrôles internes appropriés visant à protéger la comptabilité et le processus de communication de rapports financiers sont en place. Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de vérification et d'examen des risques, qui se chargera d'évaluer et d'approuver les procédures de contrôles internes de la compagnie et de mettre en place des procédures nécessaires pour accueillir les soumissions ou les plaintes portant sur la comptabilité ou la vérification.

### 6. Éthique d'affaires, conformité et gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration doit s'assurer que la compagnie dispose des structures et des programmes appropriés pour l'exercice de ses activités selon les normes d'éthique et de conformité les plus élevées et les pratiques les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise.

Le conseil peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui examinera les programmes de conformité de la compagnie, dont ceux du bureau de l'ombudsman, du bureau de la protection des renseignements personnels ainsi que les initiatives en matière de conduite des affaires et en matière de régie d'entreprise. Le comité examinera les procédures de la compagnie portant sur les opérations entre apparentés et approuvera les opérations permises entre apparentés. Le comité s'assurera également que les procédures appropriées pour identifier et résoudre les conflits d'intérêts sont en place.

#### 7. Accès aux vérificateurs externes et autres experts

Le conseil d'administration bénéficie d'un important rôle de supervision des nombreux aspects techniques et spécialisés des activités de la compagnie. Dans le cadre de cette fonction, les membres du conseil sont autorisés à retenir les services de consultants, notamment des avocats, des vérificateurs et des actuaires, aux frais de la compagnie, lorsque les circonstances l'exigent.

Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que les services de consultants soient retenus seulement au besoin, avec prudence et sans duplication.

Le conseil d'administration peut déléguer cette fonction au comité de révision et de gouvernance d'entreprise, qui veillera à ce que les politiques et procédures appropriées soient en place pour que les services de consultants soient retenus avec prudence.

Sur la recommandation du comité de vérification et d'examen des risques, le conseil recommande également la nomination du vérificateur externe aux actionnaires.

**Approuvé par le conseil d'administration d'ING Canada inc. et de ses filiales d'assurance IARD le 7 novembre 2006.**

ING 